

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1996**

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

<b>10x</b>		<b>14x</b>		<b>18x</b>		<b>22x</b>		<b>26x</b>		<b>30x</b>	
							✓				
	<b>12x</b>		<b>16x</b>		<b>20x</b>		<b>24x</b>		<b>28x</b>		<b>32x</b>

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

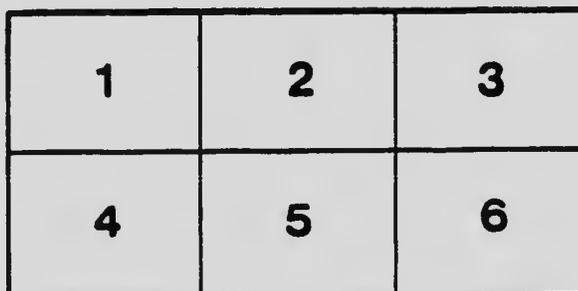
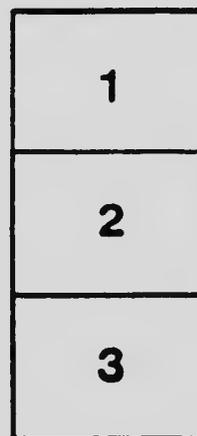
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shell contains the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

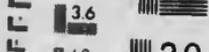
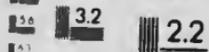
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 288 - 5989 - Fax

Pierre Lefranc

# **A la Législature de Québec**

---

**Novembre et Décembre  
1916**

**Prix : 25 Sous.**



**Q U E B E C**

---

**Avril, 1917.**

Pierre Lefranc

# **A la Législature de Québec**

---

**Novembre et Décembre  
1916**

---

---

**Prix : 25 Sous.**

---

---



**Q U E B E C**

---

**Avril, 1917.**

FC2123

.2

20

.

## AVANT - PROPOS

---

Le souvenir précis des débats parlementaires, se perd généralement dans le recul du temps. Il en est toujours ainsi, surtout quand il n'existe pas, comme à Québec, de rapport sténographié fait à la suite de chaque séance. Une fois la session close on ne peut avoir recours qu'aux procès-verbaux et aux comptes rendus des journaux.

Or ces derniers sont forcément incomplets. Bien des circonstances rendent fort difficile le rapport fidèle des délibérations. Le bruit inséparable d'une nombreuse réunion, la diction plus ou moins claire des orateurs, l'acoustique de la salle des séances, l'indifférence quelque fois bruyante de collègues sans intérêt pour la question traitée, sont de terribles ennemis pour le député qui parle et le rapporteur qui a souvent peine à saisir les discours prononcés.

Ce qui est pis encore, c'est que maints journalistes passent sous silence la réplique ou l'attaque de l'adversaire politique, ou bien ne lui accordent qu'une dédaigneuse mention.

Refaire l'histoire d'une session après quelques mois est souvent chose fort difficile.

Les circonstances particulières qui ont marqué la dernière réunion des Chambres à Québec, la première d'une nouvelle législature, lui ont donné une importance spéciale.

L'insuccès général de l'opposition lors des élections de mai dernier (1916), le petit nombre des élus siégeant à la gauche du président ; la grande portée de quelques-uns des projets soumis à la Chambre, le peu de durée de la session, la direction d'un

nouveau chef de l'opposition, toutes ces causes ont contribué à donner un plus grand intérêt aux débats malgré la difficulté de la critique due à la faiblesse numérique de la gauche et à la masse écrasante des partisans du pouvoir.

L'opposition conduite par M. Sauvé s'est tirée avec grand honneur d'une situation embarrassante.

Afin de conserver plus vivace le souvenir de son travail de tous les jours et rappeler à nos amis conservateurs que la lutte n'en est que plus méritoire quand elle se fait sous des conditions plus désavantageuses, nous avons cru qu'une revue de la session serait d'une certaine utilité pour en rappeler les faits les plus saillants. Ce sera de plus, croyons-nous, un encouragement pour le travail de l'avenir.

PIERRE LEFRANC.

Québec, avril 1917.

# A LA LÉGISLATURE DE QUÉBEC

NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 1916

## CHAPITRE I

### *L'opposition et le ministère*

Notre Parlement local a clos ses sessions le 22 décembre dernier, après trente quatre jours d'un travail assez spasmodique et irrégulier. Néanmoins la machine législative a fonctionné avec sa méthode accoutumée, puisque, à part la liste budgétaire, elle a fourni le nombre assez coquet de près de cent quarante lois, dont la majeure partie est d'intérêt particulier.

De ce grand total, vingt-huit sont des changements aux lois d'incorporation de cités et villages; huit ont amendé les différents codes; plus de trente modifient les statuts qui régissent la province; sept se rapportent à la perception des taxes, généralement pour les augmenter, tandis que onze ont pour objet l'admission aux professions libérales de personnes qui n'ont pu ou n'ont pas voulu se conformer à quelque partie des règlements.

Ces amendements aux lois existantes deviennent chaque année si nombreux, qu'un mauvais plaisant a proposé de changer le nom de "législateurs" donné bien à tort à la majorité qui contrôle notre assemblée depuis près de vingt ans en celui de "ravaudeurs de vieilles lois", tant leur besogne annuelle a besoin de continuelles retouches. Ces changements répétés créent une telle confusion qu'il faut y revenir bien des fois pour les rendre applicables.

Chose assez digne de remarque, les plus longues et quelquefois les non moins intéressantes discussions sont celles qui ont pour cause la présentation de projets de loi ou la soumission d'amendements que la Chambre a rejetés ou qu'elle n'a pas jugé à propos d'incorporer dans ses décisions. De ce nombre sont le projet Cannon pour autoriser les femmes à exercer la profession d'avocat; celui qui concerne la compagnie des abat-toirs, glissé à la dernière heure, dans la demande d'emprunt

de la cité de Québec, ainsi qu'en général toutes les propositions d'amendement formulées par le chef de l'opposition, que le cabinet a cavalièrement mis de côté ou fait étouffer immédiatement par sa majorité servile, quitte à utiliser ensuite, dans la pratique, les améliorations proposées.

Somme toute, on ne peut guère féliciter le gouvernement du grand succès de la dernière session. Le cabinet Gouin est composé de gens qui se contentent, pendant les vacances, de se laisser vivre, d'aller se promener aux frais du trésor, sous couvert d'enquêtes dont le rapport est toujours sans aucune sanction et pendant ce long repos, de laisser administrer, par leurs officiers supérieurs et subalternes, leurs ministères respectifs.

Une fois la session arrivée, ils ne sont aucunement préparés, ne connaissent rien des questions qui sont soulevées, mais ne s'inquiètent nullement de leur propre ignorance, qu'ils savent partagée par le plus grand nombre de leurs partisans. Et pourtant nous ne saurions trop les blâmer de se laisser guider par les employés de leurs ministères, car Dieu sait combien ils pa-taigent quand ils entreprennent de se conduire eux-mêmes.

On peut facilement en juger lors de l'examen des projets de loi qu'ils soumettent. Il en est de même quand ils ont à justifier leur budget départemental. La discussion sort-elle un instant du sillon tracé par la note explicative que le ministre peut lire mais dont il ne saisit pas toujours bien la portée, de suite il bafouille, hésite, ânonne, se perd dans les détails, s'enlise dans le marais de son ignorance et finit par recourir à l'aide du chef, sinon plus au fait du moins plus madré. Celui-ci rompt les chiens, et sauve son collègue apeuré et balbutiant, par une tangente savamment combinée ou, si c'est nécessaire, par un vote d'une Chambre plus ignorante encore que le pauvre chef du département intéressé.

La tâche des ministres a encore été rendue moins ardue, par la faiblesse numérique de l'opposition.

Ce n'a pas été un mince travail que celui de M. Sauvé. Seul ou presque seul, il lui a fallu, au débotté, se renseigner en parcourant les divers rapports de chaque ministère, dont la lecture, ingrate et ennuyeuse, est cependant indispensable pour permettre une critique raisonnée des actes de l'administration.

Il a dû, non seulement scruter la conduite du gouvernement, découvrir ses secrètes intentions déguisées sous le masque de la parfaite honnêteté administrative, réparer ses oublis et com-

bles ses lacunes, mais en même temps surveiller la législation proposée, tant dans les commissions qu'à la Chambre et suivre jour par jour et heure par heure les capricieux méandres de la politique ministérielle.

Tout critique acerbe ou envieux que l'on puisse être; que l'on veuille à tout prix diminuer la valeur d'une tâche accomplie avec succès dans des circonstances particulièrement difficiles, on sera bien forcé d'admettre, en toute justice, que le chef de l'opposition a su donner à des fonctions qu'il n'a pas recherchées et qu'il aurait bien volontiers déléguées à un collègue, un caractère de distinction et une sobriété d'allure qui ont d'abord étonné puis éminemment satisfait cette partie de l'électorat que les circonstances l'ont amené à représenter plus particulièrement à l'assemblée.

Bien malgré lui, le gouvernement a dû compter avec cette force nouvelle qui s'est dressée devant lui au moment ou tout semblait lui promettre ses coudées franches.

Aussi a-t-on fini par adopter une tactique née de la crainte de la critique saine et raisonnée et réserver pour les dernières heures de la session les projets de loi les plus importants pour les faire examiner à la vapeur sans discussion, presque sans études préliminaires.

Forcé par cette stratégie d'administrateurs peureux et sans souci de l'intérêt public, à limiter son travail à l'examen des grandes questions d'importance supérieure, M. Sauvé a su choisir les points les plus discutables des mesures offertes par le ministère et affirmer en chaque occasion les principes que le parti conservateur a toujours appuyés et défendus. Avec force, mais avec mesure, il a rappelé au parti libéral son passé de doctrines sacrifiées aux besoins du moment et ses appels démagogiques d'antan, vite remplacés soit par une législation opportuniste soit par des demi-mesures dont partie est lettre morte et le reste est passé sans aucun souci de l'opinion ou des besoins de la population.

Le chef du gouvernement, grincheux quand on lui suscite des obstacles, autocrate et tyran quand on lui résiste fermement, habitué à l'obéissance passive et abjecte de la part des siens a d'abord essayé ses moyens ordinaires. Eclats de voix, ironie, puis silence dédaigneux et plein de morgue, dénégations sèches et courroucées, il a tout mis en œuvre pour intimider et désarçonner le chef de l'opposition.

Et quand sa méthode ratait son effet, il pouvait compter sur son premier lieutenant, expert dans l'art d'accommoder les textes, pour venir à sa rescousse avec une interruption spirituelle dans l'intention, mais vulgaire dans l'exécution, ou bien une citation tronquée dont l'usage temporaire paraissait à son esprit retors un moyen justifiable et licite de franchir un pas difficile.

Car le ministre des travaux publics, tout en parlant à la Chambre ne peut oublier ni la place publique ni le prétoire. La bonne farce qu'il tient toujours en réserve pour "mes bons amis les cultivateurs de Sainte Euphrosyne" lui paraît de même suffisante pour l'auditoire parlementaire et il s'en sert volontiers, bien qu'elle manque généralement son effet.

Car il lui faut compter, parmi ceux à qui il s'adresse, avec une phalange assez nombreuse d'avocats et de jurisconsultes en herbe qui ont eu occasion de se mesurer avec lui sur un pied d'égalité, tant dans les discussions politiques que dans les cours de justice et qui savent parfaitement ce que vaut l'aune de ses finesses cousues de fil blanc. Cependant, il persiste toujours dans les mêmes tactiques, confiant que, par-ci par-là, il aura un succès momentané qui le consolera de ses nombreux déboires.

Bien des fois, il s'est violemment fait remettre à sa place par l'ancien chef de l'opposition, M. Tellier, dont la mémoire sûre et le jugement solide et toujours en éveil, savaient en un instant rétablir le texte ou faire tomber à plat l'essai de jeu d'esprit malencontreux. Sa manie lui réserve encore bien d'autres chutes, mais il s'en tirera par une audace à toute épreuve et par l'exercice d'une qualité qu'il possède à un haut degré, celle de bien soigner les amis dont il croit avoir besoin.

Quand il en aura assez de M. Gouin, celui-ci s'apercevra alors que son premier aide-de-camp n'a pas manqué de profiter de toutes les occasions pour grossir la petite armée qu'il forme lentement mais sûrement et il n'aura pas besoin d'une longue enquête pour découvrir d'où sera venu le coup qui lui rappellera celui qu'il asséna un jour à M. Parent.

Il a été facile de constater que le chef de l'opposition n'a pas rencontré chez ceux qu'il a combattus, cette courtoisie et cette générosité qui sont la marque de lutteurs francs et courageux. Les coups d'un ennemi honnête peuvent être violents mais ils sont droits; il ne fait pas appel à la ruse et ne se réfugie pas derrière un texte ou un ténébreux article de procédure pour arrêter ou empêcher la critique de l'adversaire.

Quand on n'a pas peur, on ne refuse pas les renseignements demandés, auxquels tout député a un droit absolu. On ne les retarde pas sans raison, pour ne les fournir que trop tard, quand ils ne peuvent être utilisés de façon convenable.

De plus, quand on a derrière soi une armée de janissaires obéissant aveuglement aux ordres donnés, on ne se sert pas du mensonge et de la trahison pour éviter un assaut que l'on se sait capable d'arrêter par le seul poids du nombre et l'on combat visière ouverte et bannières déployées.

Si l'on veut imposer des taxes on ne cherche pas à les déguiser sous un nom moins impopulaire; si on calque une législation nouvelle sur des propositions déjà faites par un adversaire plus éveillé et plus soucieux de l'intérêt public, on ne refuse pas d'en reconnaître la valeur, même après que la démonstration en a été faite.

Néanmoins, malgré les difficultés grandes que M. Sauvé a rencontrées dans l'accomplissement de sa tâche difficile, son courage et sa persistance en face d'obstacles presque insurmontables lui ont permis de s'en acquitter de manière à mériter le respect de ses adversaires et la confiance de ses amis.

Nous ne pouvons mieux faire que citer deux témoignages qui lui ont été rendus au cours de la dernière session et qui viennent de deux côtés bien opposés, mais qui rendent au chef de l'opposition la justice à laquelle il a droit.

Voici l'appréciation d'un journaliste qui l'a vu à l'œuvre:—

“ Il est impossible de s'imaginer la somme de travail  
“ et la puissance d'énergie que doit déployer le chef de  
“ l'opposition pour accomplir la tâche qu'il a acceptée.

“ Plus d'un se serait découragé et de guerre lasse aurait  
“ laissé le gouvernement agir à sa guise, tripoter les affaires  
“ publiques n'importe comment et aurait dit à la province  
“ de Québec: puisque tu n'a pas voulu donner au gouver-  
“ nement de ton choix une opposition raisonnable en nombre,  
“ subis les conséquences de ton acte.

“ M. Sauvé n'a pas voulu prendre cette alternative,  
“ plus facile de laisser faire. Dès l'ouverture de la session  
“ il a pris une ligne de conduite dont il ne s'est pas départi  
“ depuis. Il a bataillé ferme, sans parti pris, sans parti-  
“ sannerie, mais avec le souci continuel de donner à sa pro-  
“ vince toute la somme de son travail, toutes les ressources  
“ de son talent et toutes les énergies de son cœur.

“ Son action inspirée par le patriotisme et l'esprit public est déjà féconde. Malgré son immense majorité, le gouvernement est constamment obligé de compter avec le chef de l'opposition, et les critiques de ce dernier sont toujours si justes que le gouvernement est forcé d'être sage malgré lui.”

D'un autre côté, l'un des principaux lieutenants de Sir Lomer Gouin, le président du Conseil Législatif, a parlé de lui en ces termes:—

“ M. Sauvé se bat vaillamment. Il fait une belle lutte. Seul comme il est, il se trouve devant une rude besogne qui exige de lui une somme de travail considérable. Je me demande comment cet homme peut résister à pareille tâche. (La Patrie, 14 déc. Page 1, Col. 3.).”

## CHAPITRE II

### *Les Comptes Publics*

L'examen que nous allons faire des débats qui ont eu lieu au cours de la dernière session et à chacun desquels M. Sauvé a pris une part si importante, démontrera, nous l'espérons, à nos lecteurs, combien la critique était chose nécessaire et à quel point, malgré de nombreux obstacles, elle a influé sur les décisions finales de l'Assemblée et celles du gouvernement lui-même.

Un des plus intéressants documents soumis, chaque année, est bien celui qui contient l'état financier de la Province.

Faisons une courte incursion dans les "Comptes Publics" et au risque d'être un peu sec et ennuyeux, extrayons en quelques données qui feront saisir l'état général de nos finances provinciales.

Les recettes totales de l'année, au 30	
Juin 1916 ont été de.....	\$ 13,847,561.47
et les paiements de.....	13,708,077.52

ce qui représente un surplus apparent de \$ 139,483.95

Dans le total des recettes ci-haut se trouve incluse la somme de.....\$ 3,968,000.00

produit d'une émission, en 1916, de débentures autorisées par la loi 5, Geo. 5, c. 2 et qui fut précédée par une autre de six millions en 1915, pour l'amélioration des chemins dans la Province.

Dans l'année 1915-16, la dette fondée a	
subi une augmentation de.....	\$ 735,499.76
Enfin, le passif direct de la province, se	
monte à la somme de.....	\$ 41,090,736.44
et l'actif à.....	9,882,848.77

soit une différence adverse de.....\$ 31,207,887.67

Pour mieux apprécier le mouvement financier et en poser correctement la responsabilité, il faut se rappeler que les différentes administrations provinciales se sont succédées comme suit :

Conservatrices du	15 Juillet.... 1867	au	8 Mars..... 1878
Libérales..... du	8 Mars..... 1878	au	31 Octobre.... 1879
Conservatrices du	31 Octobre... 1879	au	29 Janvier.... 1887
Libérales..... du	29 Janvier... 1887	au	21 Décembre... 1891
Conservatrices du	21 Décembre 1891	au	24 Mai..... 1897
Libérales..... du	24 Mai..... 1897	jusqu'à date.	

De l'année 1887 à l'an 1891 (régime libéral), le passif a augmenté de 11 millions à 22 millions, tandis que, de 1892 à 1896 (régime conservateur), il a fléchi de \$23,641,000 à \$22,156,000, soit une diminution de \$1,485,000. Comme nous l'avons dit plus haut, le passif de la province est maintenant d'au delà de 41 millions.

Sous le régime Mercier, l'augmentation de la dette a atteint le chiffre de près de treize millions ; le déficit de la dernière année de son administration dépassait un million. De plus il y avait une dette flottante de dix millions et la dette consolidée se montait à \$25,200,000.

Et pourtant, quand, pour essayer de rétablir un peu d'ordre dans les finances obérées par l'orgie libérale de 1887 à 1891, le ministre conservateur d'alors, se décida à créer de nouveaux impôts pour donner un peu d'essor au revenu, l'opposition libérale crut de son devoir de proposer, par l'entremise de M. Adélarde Turgeon, à la session de 1894, une résolution comportant que le gouvernement conservateur "mettait en force, un système d'impôts injuste, arbitraire et contraire aux principes économiques les plus recon-

nus." Cependant, les comptes publics nous indiquent chaque année, que ces mêmes taxes si injustes et si vexatoires ont été continuées et augmentées depuis 1897 par toutes les administrations libérales.

Le revenu de l'impôt sur les successions qui en 1894 n'était que de \$229,441 s'est élevé en 1915 à \$1,660,853, tandis que celui de la taxe sur les corporations commerciales a subi une ascension de \$134,000 à \$982,977 pour la même période.

En plus des impôts existant en 1897, les libéraux, en principe absolument ennemis de la taxe de toute nature et dont le programme était de ne pas taxer ni emprunter, ont créé de nouvelles sources de revenus comme suit :

Par une taxe sur les transferts d'actions;  
 " " les distributeurs automatiques ;  
 " " les automobiles ;  
 " " les buanderies ;  
 " " les compagnies d'assurances ;  
 " " " de fidéi-commis,

et malgré tout cela, la dette de la province qui en 1897 était de 22 millions a grandi jusqu'au passif total de 41 millions an 1916.

De ces taxes contre lesquelles les libéraux ont tant protesté et qui firent les frais de la campagne de 1897, les comptes publics indiquent qu'ils ont retiré en 1915 les sommes suivantes :

Licences . . . . .	\$	1,047,768.20
Corporations commerciales . . . . .		1,034,564.33
Successions . . . . .		1,375,803.72
Transferts d'obligations . . . . .		75,185.14
Automobiles . . . . .		247,081.67

soit l'ensemble de . . . . . \$ 3,780,403.06

pour des taxes qu'ils avaient promis de diminuer sinon d'éliminer complètement.

Il faut aussi mettre en ligne de compte l'augmentation de la subvention fédérale qui de \$800,000 qu'elle était à l'origine a fourni en 1915 la somme globale de \$2,027,903.85.

Si nous mettons ensemble les chiffres des recettes qui proviennent, soit de la subvention . . . . . \$ 2,027,903.85  
 soit de l'impôt du timbre . . . . . 836,690.06  
 soit des impôts spéciaux . . . . . \$ 3,780,403.06

nous arrivons à un total de . . . . . \$ 6,644,996.97

dont partie est un revenu que les ministres libéraux ont toujours considéré comme injuste et arbitraire et le reste une recette automatique avec laquelle l'habileté administrative libérale n'a absolument rien à faire. Les circonstances auraient d'elles-mêmes amené les mêmes résultats, quelle qu'eût été la direction, conservatrice ou libérale qui eût eu le contrôle des affaires.

Si nous tournons maintenant nos regards du côté des dépenses, nous y voyons entre autres chiffres :

Services de la dette.....	\$ 1,708,379.88
Législation.....	494,832.35
Administration.....	649,155.98
Justice.....	1,157,907.36
Travaux publics.....	935,850.57
Perception du Revenu.....	308,895.48

Soit un total de.....\$ 5,255,021.62

de dépenses contrôlables et susceptibles de réductions sérieuses, tandis que nous notons avec peine l'exiguité des sommes suivantes :

Agriculture.....	\$ 470,861.93
Colonisation.....	325,532.85

796,394.78

ou moins de huit cent mille piastres dévouées aux deux choses les plus importantes du point de vue de la province, sur une dépense totale de près de 14 millions.

Dans la seule année financière dernière, les sommes dépensées pour la prison de Bordeaux, les chemins, les travaux sur les rivières de Saint-Maurice et de Saint-François, se sont élevées à \$3,807,674.39.

Peut-on prétendre avec un semblant de raison que du total de ces deux chiffres.....\$ 5,255,021.62  
et..... 3,807,674.39

soit en tout.....\$ 9,062,696.01

toutes dépenses susceptibles d'être largement réduites, il n'eût été possible, par une surveillance plus rapprochée et une sélection plus avertie, d'économiser de vastes sommes, ce qui eut permis de quadrupler ou de quintupler le chiffre appliqué à l'agriculture et de lui affecter deux millions, si cela eût été nécessaire au lieu d'un misérable demi-million.

On a pourtant décidé, au cours de la dernière session d'emprunter la somme de un million pour en faire la contribution de la province au Fonds Patriotique.

Nous ne voulons en aucune façon critiquer cette œuvre, digne de toutes les bonnes volontés, mais nous croyons qu'il est légitime d'affirmer que les besoins de l'agriculture, dans notre province,

doivent tout autant solliciter l'attention que le supplément de paie à accorder aux femmes et aux enfants de nos soldats en service actif.

Il en est de même de la souscription d'un demi-million à l'emprunt national.

Si les deux œuvres ci-dessus justifient l'action que l'on a prise, et nous le croyons fermement, il semble que l'encouragement à l'agriculture, qui est partie intégrante de notre vie nationale ne doit pas être enrayé par la raison d'argent.

Surtout dans les conditions actuelles, où la cherté de la vie se fait sentir de plus en plus, il semble que le premier devoir d'un gouvernement qui comprend ses obligations au point de vue national, doit être de donner l'exemple et non seulement de prêcher mais aussi d'encourager le retour à la terre en faisant retrouver à la culture la popularité qui semble l'abandonner et en ouvrant largement la bourse publique pour en faire bénéficier la classe des cultivateurs qui représentent plus que jamais l'avenir et la prospérité de notre province.

9.88  
2.35  
5.98  
7.36  
0.57  
6.48

—  
62

rieuses,  
es sui-

93  
85  
—  
78

choses  
ne dé-

épen-  
ur les  
evées

total  
?

l'eût  
élec-  
per-  
cul-  
e au

un-  
pro-

gne  
me  
ce,

## CHAPITRE III

### *La Chambre et le Premier Ministre*

Presque tous les détails d'administration se rapportant aux sujets brièvement mentionnés dans les deux précédents chapitres, ont été discutés au cours de la dernière session en attendant que l'on rende possible la disposition du ministère à en entamer l'étude et le temps que l'opposition pouvait donner à leur examen.

Dans certains cas, ce travail n'a pu être fait que fort superficiellement, M. Sauvé et ses collègues réservant leurs efforts pour les questions les plus importantes parmi lesquelles s'en trouvaient dont le cabinet aurait bien voulu esquiver la considération.

Sur un certain nombre, cependant, l'opposition a su attirer et maintenir l'attention et les débats qui en ont résulté ont eu sur l'Assemblée un effet sérieux. Ils ont mis le gouvernement en garde contre la confiance aveugle qu'il avait d'abord eue dans la liberté d'action que semblaient lui promettre son immense majorité et la faiblesse apparente de ses adversaires.

Parmi les sujets qui ont provoqué les plus sérieuses et parfois les plus chaudes discussions, nous étudierons particulièrement ceux auxquels l'opposition s'est arrêtée d'une manière plus spéciale. Elle a ainsi démontré, par son œuvre bienfaisante, que le parti dont elle se réclame a toujours conservé et travaillé à mettre en pratique les principes qui ont constamment guidé les conservateurs dans leur direction des affaires du pays.

Il est regrettable d'observer combien la grande majorité du corps libéral, à la Chambre, paraît se désintéresser absolument de ce qui, par-dessus tout, devrait l'occuper d'une manière primordiale.

Les députés, pour la plupart, écoutent les débats en amateurs. C'est pour eux un spectacle auquel on les convie en les payant pour y assister. Il semble que l'indemnité soit la chose

la plus importante dans l'accomplissement de fonctions qu'un peuple mal conseillé et mal dirigé leur a confiées.

S'il s'élève un débat sur une question de pur sentiment, comme celle de l'admission des femmes à l'exercice des professions libérales, un certain nombre, n'ayant que peu ou point de travail à faire et n'étant pas obligé à une étude et des recherches sérieuses, y participera et en profitera pour donner de l'air à des périodes arrondies et à une rhétorique de collégien.

Mais quand il deviendra nécessaire à ces élus du peuple de se frayer un chemin à travers la brousse des tableaux financiers artistement mélangés pour faire le désespoir du chercheur le plus avisé, l'étude prolongée les effraie et le résultat peu rémunérateur les décourage.

La discussion se centralise alors.

La critique est à la seule charge de l'opposition. Le troupeau ministériel aurait bien garde d'y participer. Il se tient parqué sous la houlette du berger. La réplique est au ministre que l'affaire en litige concerne le plus particulièrement. Deci, delà, le premier ministre intervient.

Sir Lomer Gouin a nécessairement acquis au cours des nombreuses années pendant lesquelles il a occupé un siège à l'Assemblée législative, une expérience des règlements et de la procédure qu'avec dextérité, il sait mettre à profit à l'occasion. Il a du doigté.

Il fit d'abord son apprentissage au conseil de ville de Montréal, dont il fut un des échevins.

Elu à l'Assemblée, pour la première fois en 1897, il fut réélu en 1900 et en 1904. En 1908, il fit la lutte dans deux comtés, l'un Montréal No 2 (Saint-Jacques), où il fut défait par M. Henri Bourassa, et l'autre, Portneuf, où il eut plus de succès. Son mandat lui a depuis été renouvelé en 1911 et en 1916. Il siège donc à l'Assemblée depuis près de vingt ans.

Il fit partie du ministère Parent dans lequel il entra le 3 octobre 1900, en qualité de commissaire des travaux publics. Le 23 mars 1905 il devint premier ministre avec le portefeuille de procureur général. Il occupe ce poste depuis bientôt onze ans.

La manière peu digne qui signala son ascension au pouvoir, les méthodes détournées et brutales à la fois, qu'il employa pour amener la disparition de celui qui l'avait appelé à faire partie de son cabinet cinq ans auparavant, sont encore dans toutes les mémoires et resteront au débit de sa renommée et de son honnêteté

politique. L'intrigue lui tint lieu de marchepied pour l'escalade du pouvoir ; l'ingratitude marqua son acte d'un sceau indélébile et son âpre désir d'arriviste triompha de la reconnaissance qu'il aurait dû maintenir son esprit dans la voie droite de la loyauté au chef qui en avait fait son collègue.

M. Gouin conduit la Chambre avec une main de fer. Il ne cherche nullement à la dissimuler sous un gant de velours. "Croquer ou meurs" est sa devise. Quand il s'est arrêté à un mode d'action son entêtement et sa confiance en lui-même lui interdisent de modifier sa décision à moins que l'opportunisme, cher à son grand chef et en général aux prototypes du libéralisme, ne lui fasse voir et apprécier l'utilité ou la nécessité d'un changement.

On ne peut lui refuser beaucoup de flair et une certaine prudence, résultat plutôt d'un esprit débrouillard que d'un jugement solide. Il n'est pas au-dessus d'exercer sa force sur un plus faible et d'écraser un ennemi à terre. Il a la mémoire longue, le souvenir vindicatif et la vengeance féroce. Ses partisans le craignent plus qu'ils ne l'aiment et ils savent que le moyen d'arriver à son cœur c'est de ne pas s'opposer à sa volonté.

La logique n'est pas absolument le guide rigide de sa conduite. Il brûlera aisément ce qu'il a adoré si les cendres qui en résultent peuvent lui servir à baser des constructions nouvelles. De même, il accommodera les idées de ses adversaires, qu'il aura combattues à outrance, aux besoins de sa politique future et il en réclamera le bénéfice, sans donner le moindre souvenir à une paternité qu'il se refuse à reconnaître. Il prend son bien où il le trouve.

Il n'est pas orateur mais il discute bien. Son esprit est clair et saisit prestement le nœud d'un débat, trouve les tangentes habiles et secourables et sait asséner le coup final qui fait taire la discussion et assure le triomphe. Il ne désarçonne pas, il écrase.

Il ne s'amuse pas aux bagatelles de la porte. Il a de la lecture et sa phrase a du nerf, mais il ignore les grandes envolées. C'est un provincial. La tournure littéraire n'est pas son fait, pour lui ce serait du temps perdu. S'il ne peut pas convaincre, il veut du moins gagner, quels que soient les moyens.

Ses discours sont généralement brefs. Peu de citations, un court énoncé de faits, bien souvent sans scrupule, une conclusion hâtive, un dédain de grand seigneur pour les faits et les œuvres, surtout des autres, et une assurance parfaite née de la certitude du contrôle exercé sur ses partisans.

Son tempérament ne le porte pas aux grands déploiements

d'éloquence. Il est trop pratique et utilitaire pour risquer le ridicule du pathos et des trémolos. Aussi a-t-il la prudence de ne pas s'aventurer dans ce champ dangereux. Il laisse cette faiblesse aux nouveaux députés que la rhétorique n'a pas délaissés et chez qui la réalité n'a pas encore éteint le feu sacré de l'imagination et de la jeunesse.

Il n'est cependant pas au-dessus de l'imitation même excessivement rapprochée et assez fidèle pour être aisément reconnue et le Jaurès accommodé par M. C. qui porte encore assez sa marque de fabrique originale, pour qu'il ne puisse y avoir de confusion entre le produit français et la camelote par laquelle on aurait pu tenter de le remplacer.

Avec ces moyens un peu maigres, mis au service d'une volonté de fer, il se maintient aisément au pouvoir et la faiblesse de ses partisans lui en assure la continuation à moins qu'il ne finisse par où il a péché et que le couteau d'un collègue aussi habile et rusé qu'ambitieux et entreprenant, ne lui inflige un châtement que lui aura mérité son traitement du chef dont il a trahi si indignement la confiance téméraire.

A la session qui nous occupe, la tactique et la stratégie du premier ministre n'ont pas sensiblement différé de celles qui ont marqué les précédentes sessions.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, la discussion a naturellement ramené les errements caractéristiques de l'espèce, issus qu'ils sont de faux principes identiques.

Logiquement, les méthodes usuelles ont dû être mises au service de l'explication des mêmes problèmes administratifs. Comme ils roulent à peu près toujours dans le même orbite, leur solution est forcément entachée de tares semblables à celles qui ont marqué de leur empreinte les sessions antérieures.

## CHAPITRE IV

### *Le discours du trône et l'exposé budgétaire*

Ce qu'on est convenu d'appeler le "discours du trône," qui doit contenir le résumé des mesures qui seront présentées et discutées au cours de la session, n'en couvre assez souvent qu'une bien faible partie.

Celui du 7 novembre n'a pas différé des précédents sous ce rapport.

Après le couplet obligé du Fonds Patriotique, de l'emprunt national et de la commission pour régler l'emploi des soldats revenus du front, ce discours d'ouverture passe rapidement en revue les questions que le ministère offrira à l'étude de la Législature, notamment l'amélioration des chemins municipaux et de la colonisation, l'encouragement aux produits laitiers, l'aide à l'immigration, l'amendement de la loi des mines et de celle qui régit les constructeurs et les ouvriers.

Il effleure en passant la question du "Mérite Agricole," d'une loi pour l'échange des terres propres à la culture, des barrages sur les rivières Saint-François et Saint-Maurice, déclare (ce qui est faux) que l'agriculture est dans un état très satisfaisant et termine en offrant les "Comptes Publics" à l'examen des députés.

On voudra bien remarquer que dans ce menu offert pour la consommation des élus du peuple il n'est nullement question de la loi des licences pourtant si importante, de celle qui fut présentée pour la régie des écoles catholiques de Montréal non plus que de la législation établissant un nouvel impôt sur les compagnies et les agents d'assurance.

La loi annuelle concernant la cité de Montréal et celle qui augmenta les pouvoirs d'emprunt de la cité de Québec bien que prévues et annoncées avant la session ne furent pas jugées dignes de mention dans le programme tracé par le ministère.

En règle générale, le cabinet Gouin n'annonce dans le discours

du trône que des mesures plus ou moins anodines ; il préfère ne saisir la Chambre de ses projets importants que vers les dernières heures de la session, alors que les députés désireux de mettre un terme à leurs travaux ne donnent qu'une attention bien distraite aux projets du ministère.

Pendant, en dépit de ces précautions prises par le gouvernement pour étouffer la discussion ou pour la restreindre dans les limites les plus étroites, M. Sauvé et ses collègues, tant au cours de l'étude du budget que lors de la considération des multiples questions qui ont formé le menu journalier de l'Assemblée, ont à plusieurs reprises forcé le ministère à des explications ou à des aveux que le premier ministre et ses collègues ne donnaient évidemment qu'à contre cœur.

Le système était un peu différent pour chaque ministre, mais le résultat était le même. Le ministre des Travaux Publics noyait ses réponses sous un flot de paroles ; le ministre de la colonisation était rarement "en état" de répondre, c'était sa manière d'expliquer son silence ; le secrétaire provincial n'avait généralement rien à dire. Le premier ministre ou bien répondait par un monosyllabe bourru ou par un silence boudeur.

Le chef de l'opposition accumulait les demandes de renseignements avec peu de succès. A une période assez avancée de la session, en fait, vers la fin de novembre, plus de vingt-cinq interpellations déposées par lui sur le bureau étaient encore sans réponses et ce ne fut que le 22 qu'il put en recevoir et encore à un fort petit nombre seulement.

La production de la correspondance au sujet de l'agence de Belgique, déjà demandée l'année précédente par M. Lavergne, n'était pas encore fournie cette année. Et cependant les "Comptes Publics" comportent un chiffre de \$6,901.93 payé pour cet objet.

Pour donner un exemple, entre plusieurs, de la désinvolture des membres du ministère, il convient de citer une réponse de M. Decarie à M. Sauvé, que, si l'opposition était désireuse de se renseigner sur les richesses de la province, ses membres n'avaient qu'à faire comme les ministres, la parcourir.

Le 16 novembre, le trésorier, M. Mitchell, offrit à la Chambre son exposé budgétaire annuel.

Dans ses prévisions de l'année précédente, le ministre de finances locales avait estimé le revenu ordinaire à la somme

de.....	\$ 8,445,633.79
et les dépenses totales à celle de.....	8,304,957.31
<hr/>	
soit un surplus approximatif de.....	140,076.48
tandis que le bilan réel soumis par lui pour l'année finissant le 30 juin 1916 était de :	
Recettes de toutes sortes.....	\$ 13,847,561.47
et les paiements de.....	13,708,077.52
<hr/>	
soit un surplus de.....	139,483.95
la différence entre les prévisions et la recette actuelle étant due à l'addition, dans les derniers chiffres de la somme produite par le solde de l'emprunt pour "les bons chemins."	
Nous avons déjà mentionné que l'augmentation de la dette fondée, au 30 juin 1916 avait été de.....	
.....	\$ 2,735,499.86
La dette non fondée à cette même date était de.....	
.....	\$ 2,625,408.22
avec un crédit non dépensé de .....	2,565,941.42
<hr/>	
soit un découvert de.....	59,466.80
Les estimations des recettes pour l'année financière de 1916-17 furent établies par le trésorier à.....	
.....	\$ 9,560,164.00
et celles des dépenses à .....	9,497,212.60
<hr/>	
soit un surplus estimatif de.....	\$ 62,951.40
Au cours de ses remarques, M. Mitchell donna certains renseignements généraux parmi lesquels nous cueillons les suivants :	
Les obligations émises pour les "bons chemins" au 1er juin 1916, complètent les dix millions autorisés par la loi 5 George V, chapitre 2.	
Les dépenses encourues pour les "bons chemins depuis 1912, ont été comme suit :	
Paiements aux municipalités.....	\$ 9,103,148.75
Pour chemins construits par le gouvernement.....	4,846,736.53
<hr/>	
soit un total de.....	\$ 13,949,885.28
Le chiffre des dépenses pour les fins de la guerre se monte au total de.....	\$ 705,494.02

Le discours du trésorier ne pouvait se borner à la sèche question des chiffres et il n'a pas manqué de chanter les louanges de son administration et de celle des autres trésoriers libéraux, qui avant lui, avaient eu la charge du trésor public.

Il a ramené la vieille histoire de l'accumulation des surplus depuis 1897, qu'il a portée au chiffre de \$ 178.89.

On est à se demander avec stupeur à quelle espèce de finance se livrent les trésoriers du parti rouge, puisque avec des surplus comme ceux dont ils font si grand état, ils n'ont pu, depuis 1897, empêcher le passif de grandir de \$22,156,000 à \$41,090,736.44, une différence de \$18,934,736, ce qui revient à dire que sous l'égide libérale, malgré les surplus tant vantés, la province a augmenté sa dette de plus de 80%.

Les libéraux ont perçu, sur deux chapitres seulement, celui des successions et des corporations une différence en plus-value de \$2,279,985 pour la seule année 1915 et en plus au delà de cinq cent mille piastres pour de nouvelles taxes qui n'existaient pas lors de l'abandon du pouvoir par les conservateurs.

Cette tenue de livres libérale est d'accord avec leur politique toute faite de promesses. Elle est fausse et destinée à tromper le public.

La vérité, comme le démontre l'étude des chiffres, c'est que les surplus apparents ne sont que le résultat d'une malhonnête manipulation des tableaux des recettes et dépenses, et la manifestation d'un orgueil mensonger qui déplace les faits et transforme en surplus partiel un découvert et des déficits toujours grandissants.

Ce n'est d'ailleurs pas étonnant. Une lecture, même hâtive des comptes publics, démontre à l'évidence, le gaspillage le plus éhonté du trésor de la province.

Des sommes folles sont dépensées pour l'entretien de monuments publics dont ces messieurs déploraient l'existence et demandaient la suppression au beau temps de leur séjour dans l'opposition.

Les salaires de leurs favoris sont, en certains cas, plus que doublés par les allocations additionnelles accordées sous le plus fallacieux prétexte. Les frais d'entretien des édifices publics ont doublé et triplé. Il faut bien faire vivre les amis.

On érige des châteaux pour y loger les criminels. On élève à la mémoire de politiciens de principes douteux et d'actions mauvaises, mais pourvus de descendance influente, des monuments

somptueux dont l'état paie la note. On accorde de gros contrats sans demander de soumissions, ou bien, on choisit parmi les offres reçues, celles dont les auteurs paraissent avoir mérité une faveur spéciale par leur générosité en temps opportun.

On crée de toutes pièces, des services dispendieux pour l'exécution de travaux que l'administration aurait bien pu conduire avec le personnel existant, mais qu'il a fallu, à tout prix inventer aux frais du contribuable, pour pacifier un ancien chef dégoûté et remplacer le fauteuil officiel qu'un désastre électoral lui a fait perdre.

Bref, on joue avec la crédulité et la nonchalance des électeurs. On est financier comme M. Josse était orfèvre, car on ne manque pas de faire une pompeuse apologie des choses dans lesquelles on a un intérêt direct. On recouvre d'un manteau éclatant de fausses pierres et de clinquant, une chose émaciée dont le squelette sera hideux à voir.

Et l'on ne manque pas de louangeurs attitrés et de thuriferaires patentés pour trouver que tout est beau dans le meilleur des mondes. On donne à l'organe montréalais un gros contrat d'impressions se chiffrant dans les \$27,000 par an, qu'un ami fidèle mais moins bien en cour a offert publiquement d'exécuter pour \$10,000 de moins annuellement.

Quant à la feuille à tout faire et à tout dire qui gît dans la Côte de la Montagne, à Québec, on lui donne, en une seule année (1915-16), quatre-vingt-cinq mille bonnes raisons bien sonnantes de chanter les louanges des financiers de pacotille et des administrateurs à rebours qui siègent en permanence au palais législatif. Depuis 1911, elle a reçu la bagatelle de \$300,000.

## CHAPITRE V

### *La question scolaire de l'Ontario à la Chambre*

Le 16 novembre fut discutée, à l'Assemblée, la position prise par le cabinet Gouin, au cours des élections de Mai 1916, au sujet de l'enseignement bilingue dans les écoles primaires de l'Ontario.

On sait que cette question, toute entière du domaine d'une autre province, fit cependant les frais principaux de la dernière lutte locale dans le Québec. Par un moyen détourné les démagogues libéraux l'avaient d'abord introduite dans l'arène fédérale. De là et de chute en chute elle devint la proie de nos politiciens en quête d'agitation sur les questions de langue et de race.

Un certain nombre des candidats, plus prudents et mieux avisés, se contentèrent d'en faire l'objet d'une cabale sournoise et cachée, conduite sous le manteau, mais plus dangereuse parce que insidieuse et difficile à retracer et démolir. Ce travail souterrain s'appuyait sur deux principales bases. L'une était la motion Lapointe, présentée aux Communes le 10 mai 1916 par le député de Kamouraska, l'autre était la loi Galipeault passée par la législature de Québec en 1915.

On sait que le gouvernement de Sir Robert Borden ne put accepter la proposition Lapointe qui demandait l'intervention officielle auprès du cabinet de l'Ontario, au sujet du règlement XVII, concernant l'enseignement du français dans les écoles de la province voisine. Il dut y refuser son appui d'abord à cause de sa nature même, car ce n'était qu'une tentative de rabaisser la question au niveau d'une manœuvre électorale. En plus, elle ne pouvait avoir aucun résultat pratique, car elle était purement du domaine provincial.

A ces raisons s'ajoutait celle plus grave, que le litige à ce

sujet était "sub judice," les tribunaux auxquels il avait été déferé n'ayant pas encore prononcé leur verdict.

La proposition fut rejetée, mais les ministres français et les députés de Québec qui les suivirent furent sujets aux invectives passionnées et à l'opprobre de la part de la tourbe des politiciens rouges et d'une certaine faction indépendante, fanatisée par les articles tendancieux du "Devoir" dont le directeur ne manqua pas cette occasion d'imputer aux conservateurs les pires intentions.

Comme aux libéraux toutes les munitions sont bonnes, pourvu qu'elles permettent de faire une trouée dans les rangs ennemis, ils s'en emparèrent au cours des élections dernières.

Lors de la session de l'Assemblée, en 1915, M. Galipeault, député de Bellechasse, sous l'inspiration de M. Gouin, avait soumis un projet de loi permettant aux **municipalités** d'appliquer, à même les fonds sous leur contrôle, une somme de deniers pour aider nos compatriotes de l'Ontario dans leur lutte scolaire.

Cette proposition, discutée à la Chambre, ne fut pas appuyée par le chef de l'opposition d'alors, M. Cousineau. Au nom du respect des minorités, il ne voulut pas s'associer à un mouvement qui aurait, en certains quartiers, forcé à la contribution, des personnes ayant une opinion diamétralement opposée.

On assure, qu'au moment même où la discussion avait lieu, le premier ministre avait en portefeuille, un amendement tout préparé, qui plus tard présenté au Conseil Législatif, faisait disparaître cette partie défectueuse de la résolution. Elle fut cependant passée, telle quelle, à la Chambre et l'on ne manqua pas de représenter l'action de M. Cousineau, qui s'y opposa, comme un refus de s'associer à un mouvement national pour aider à nos compatriotes et un véritable déni de justice à leur endroit.

Quand la loi eut été approuvée par l'Assemblée, M. Gouin fit sortir son amendement des ténèbres et le fit incorporer, au Conseil Législatif, dans la proposition originale. A la suite de cet amendement, ce furent les **commissions scolaires** seulement qui reçurent le droit de donner leur contribution. Sous cette nouvelle forme, la loi devint acceptable et n'aurait rencontré aucune opposition si elle eût été ainsi présentée à la Chambre. Mais le tour était joué. M. Gouin avait atteint son but et ses acolytes vantant la libéralité de la nouvelle loi, et appréciant faussement la critique qui en avait été faite, s'en

servirent pour ameuter le peuple contre les conservateurs. Ils y ajoutèrent la motion Lapointe et posèrent, comme ils l'avaient déjà fait à l'occasion des écoles du Manitoba, comme les sauveurs de notre langue, de notre religion et de notre race.

Emportés par un zèle intempestif, plusieurs députés et candidats libéraux, prirent l'engagement de faire voter la somme de \$50,000 pour les "blessés de l'Ontario". On entreprit alors d'extorquer le même engagement aux candidats oppositionnistes.

Pour donner plus d'ampleur à cette conspiration libérale, dont le but principal était d'embarrasser les conservateurs et de les attirer dans un traquenard, on utilisa, jusqu'à son extrême limite, une lettre de M. Victor Morin, professeur à l'Université Laval de Montréal, président de la Société Saint-Jean-Baptiste et, ce qui ne gâtait rien, bon partisan libéral, implorant l'aide du cabinet Gouin en faveur de "nos frères de l'Ontario". Cette lettre fut reproduite dans les journaux avec force commentaires et les candidats furent sommés de dire s'ils s'engageaient à voter pour l'aide en question, advenant leur élection. Les réponses reçues furent publiées en plus d'un cas et on fit de cette question sacrée entre toutes, un tremplin politique pour donner du ressort aux ambitions libérales.

A la séance du 18 novembre, M. Sauvé prit le premier ministre à partie, et insista pour qu'il fit une déclaration d'approbation ou de désapprobation de cette tactique déloyale et machiavélique. Il accusa le parti libéral tout entier d'exploiter le cri de race et de langue pour soulever l'électorat. Il rappela la correspondance Morin, l'usage qu'on en avait fait sur les tréteaux politiques, l'appui du silence donné par le premier ministre lui-même et la méthode, suivie en cette occurrence, de duplicité et de mauvaise foi.

Le premier ministre répondit d'abord en niant catégoriquement qu'aucun candidat ministériel n'eût touché à ces problèmes étrangers pendant la campagne. C'était volontairement dénaturer les faits.

Pendant, acculé à une réponse définitive, il reconnut l'existence de la lettre Morin qu'il déclara désapprouver entièrement.

Pourquoi, lui répliqua M. Sauvé, n'avez-vous pas pris cette position tranchée au moment de l'élection ?

C'est qu'il fallait alors faire flèche de tout bois. C'était

bien pourtant quand il était devant le peuple qu'il incombait au premier ministre de qualifier comme elle le méritait cette odieuse machination. Il s'en est bien gardé.

Il ne sut répondre que par une dénégation générale ainsi que par un "tu quoque" bien enfantin. Pourquoi, dit-il à M. Sauvé, n'avez-vous pas protesté vous-même? La raison devait pourtant être apparente au chef du cabinet. M. Sauvé occupait alors la position d'un ancien député, candidat au renouvellement de son mandat; il n'avait ni titre ni autorité pour prendre pareille initiative. Et voyez-vous d'ici les dénonciations, s'il eût osé élever la voix pour protester contre la déception pratiquée par la tribu libérale.

La question fut finalement close à la Chambre par une déclaration nette et précise du trésorier en réponse à M. Sauvé:— "Ce n'est pas dit-il, l'intention de donner aucune subvention à la minorité canadienne-française de l'Ontario."

Avons-nous entendu quelques protestations libérales après cette réponse qui était l'épilogue de la comédie rouge? Non pas. Ils ont "gardé de Conrart le silence prudent."

Ce qui précède résume bien sommairement la honteuse exploitation, par les meneurs libéraux, d'une question aussi importante que celle de l'enseignement bilingue dans l'Ontario. Loi Galipeault, motion Lapointe, lettre Morin, engagement à faire voter une aide pécuniaire à nos compatriotes, silence complet sur ce projet lors de la session et finalement condamnation de la tentative Morin par Sir Lomer Gouin, suivie de la déclaration du trésorier. Malhonnêteté, duplicité, faux avancés, puis palinodies et dénégations, toute la collection des trompe-l'œil libéraux y a été utilisée, sans vergogne et au défi de toute vérité et de toute justice.

## CHAPITRE VI

### *Agriculture et Cherté de la vie*

Ces deux questions ont chez nous grande connexité et méritent d'être traitées sous un même chapitre. D'ailleurs, à l'Assemblée, elles se sont soudées l'une à l'autre par l'action de M. Sauvé qui, au cours de l'examen des crédits demandés pour cette partie du service provincial a pressé le ministère de réunir le Conseil d'Agriculture pour faire une enquête immédiate sur ce sujet si important de la cherté de la vie.

C'est devenu presque un lieu commun de dire que l'avenir du pays et surtout de notre province est intimement lié au développement de la plus importante de ses ressources, l'agriculture. Il faut pourtant ne pas se lasser de le crier bien haut, car peuple et gouvernants paraissent bien des fois l'oublier.

A la base de ce développement, se trouve comme son corollaire obligé l'accroissement de la population productive et des facilités données à cette population pour exercer son activité, Il en résulte aussi que la question du capital nécessaire à la progression de cette partie la plus essentielle à notre vie et à notre avancement économique devrait captiver l'attention de nos administrateurs de la façon la plus sérieuse.

Cependant, si l'on examine la législation de ces dernières années et qu'ensuite on feuillette un peu les "Comptes publics," on sera surpris de voir jusqu'à quel point le cabinet Gouin et ceux du même parti qui l'ont précédé, y ont donné une attention bien peu intelligente et bien peu entendue.

L'excuse que l'on donne est fort illusoire.

A la date du 8 décembre dernier, sur une demande de crédit pour les "cercles agricoles," le ministre, pressé par M. Sauvé, crut se mettre à couvert en se réfugiant derrière la déclaration bien asinine et bien fausse qu'il voudrait bien donner plus d'encoura-

gement à l'agriculture mais qu'il n'avait pas les fonds nécessaire pour cet objet.

S'il avait prié le trésorier et le premier ministre de prélever, pour cet objet digne entre toutes choses, de leur sympathie la plus active, une dîme de dix pour cent sur les montants accordés pour :

Le gouvernement civil . . . . .	\$ 650,00000
L'entretien des édifices législatifs, etc . . .	150,000.00
La législation . . . . .	500,000.00
La nouvelle bibliothèque . . . . .	160,000.00
Les travaux publics . . . . .	1,000,000.00

il en aurait reçu plus d'un quart de million qui aurait certes été bien mieux employé.

Dans quelle situation déplorable se serait-il donc trouvé s'il n'avait eu, en ces dernières années, l'aide du trésor fédéral qui lui a versé, en 1914, \$187,409.16, et en 1915 une autre subvention de \$215,310.70?

Car, les crédits provinciaux ne se sont montés, cette dernière année, comme nous l'avons déjà fait observer, qu'à la somme de \$470,000.93, à peu près le double de ce qui a été fourni la même année par le pouvoir fédéral.

De cette somme il convient de déduire la somme de \$125,000 payé pour salaires, frais de voyage, lectures, journaux, etc., et celui de \$10,000 qui n'a pas été dépensé et a fait retour au trésor, de sorte qu'à peine \$335,000 ont été véritablement appliquées à l'agriculture.

Quant à la législation en matière agricole, il suffit d'ouvrir les statuts pour s'assurer que les libéraux se sont contentés d'administrer, à la bonne franquette, les lois passées par les soins des cabinets conservateurs et de les adapter, tant bien que mal, aux conditions nouvelles créées par l'augmentation de la population, l'expansion du commerce, l'amélioration apportée par les années à l'exploitation agricole et la demande toujours croissante pour les produits de la ferme et du sol.

De 1867 à 1879, sous la direction intelligente des conservateurs, est fondée la première école vétérinaire à Montréal, et sont organisés le Conseil d'Agriculture et les conférences agricoles dont M. E.-A. Barnard, directeur de l'Agriculture fut l'apôtre zélé et infatigable.

On remarque, en 1873, l'établissement de la première beurrierie canadienne et en 1876 les premiers essais de culture de la

betterave à sucre. En 1877, le Journal d'Agriculture commence sa publication régulière.

Du 8 mars 1878 au 31 octobre 1879, M. Joly eut assez à faire de se maintenir au pouvoir avec la seule voix prépondérante du président de l'Assemblée Législative, qu'il n'eut guère le temps de s'occuper d'agriculture.

De 1879 à 1887, les conservateurs, ayant repris le pouvoir, renouvellent les marques de l'intérêt qu'ils ont toujours porté aux problèmes agricoles.

Ils encouragent la fondation de sociétés d'horticulture, fondent la première école de laiterie à Saint-Denis, et organisent officiellement la Société d'Industrie Laitière de la province à Saint-Hyacinthe. Ils ordonnent une inspection générale des sociétés d'agriculture, inaugurent un cours de médecine vétérinaire à l'Université Laval, autorisent le Conseil d'Agriculture à ouvrir un livre généalogique de la race bovine et chargent une commission (1887) de faire une enquête sur les mesures requises pour améliorer l'agriculture. "Des régions entières changent leur système de culture épuisante pour en adopter un plus rationnel et plus favorable à la production fourragère et à l'amélioration des terres."

Sous le ministère Mercier, on remarque principalement l'institution du "Mérite Agricole", et de 1891 à 1897, les conservateurs continuent leur œuvre de dévouement aux intérêts agricoles.

Enumérons rapidement : école forestière et ferme-école à Oka, école d'industrie laitière à Saint-Hyacinthe, école ménagère à Roberval, établissement de syndicats de beurreries, organisation officielle des cercles agricoles, leçons d'élevage des porcs pour le "bacon" et commencement d'une campagne en faveur des bons chemins, fondation de la société des éleveurs, conférences agricoles, concours de récoltes sur pied, de fermes les mieux tenues, des produits laitiers et conférences sur les bons chemins.

De 1897 jusqu'à date, on ne remarque aucune mesure particulière prise par les différents cabinets qui ne soit la continuation de l'œuvre de leurs prédécesseurs ou un développement des bases premières jetées par leurs devanciers. Ainsi, l'encouragement aux stations fruitières, les concours de graines de semence, les sociétés coopératives de fromagers, l'encouragement de la culture du trèfle, les écoles sucrières, etc., ne sont que la suite du travail de pionniers des ministères conservateurs.

Les libéraux démolissent aisément mais ils sont de médiocres constructeurs.

Nous avons cru qu'il était bon de "rendre à César ce qui appartient à César" et de donner à nos amis le mérite qui leur revient de droit, car il semble de mise, à raison de la longue durée de l'administration libérale, d'attribuer tout le travail de fondation, d'établissement et d'amélioration du status agricole aux efforts et à l'initiative de nos adversaires.

L'histoire et la nomenclature des améliorations successives donnent le démenti à cette légende. La législation qui fit naître et grandir l'encouragement à l'agriculture est due en majeure partie aux différents cabinets conservateurs. Les libéraux récoltent ce que ceux-là ont semé.

Malgré leurs déclarations usuelles au sujet des progrès faits par l'agriculture sous leur égide, nous avons cependant, entendu le ministre spécialement chargé des intérêts agricoles dans la province, pousser le cri d'alarme et s'écrier il n'y a pas longtemps : " la terre se meurt."

Et comment en serait-il autrement ? Ce ministre et ceux de son parti qui l'ont précédé n'ont pas eu assez d'esprit d'initiative et de progrès pour sortir de la profonde ornière dans laquelle il était enlisé, leur chariot mal conduit.

Toutes les propositions d'amendement, toutes les améliorations dictées par le bon sens et les nécessités de l'heure actuelle, sont promptement mises de côté si elles sortent de la routine qui règne en maîtresse au Palais législatif.

Le 20 décembre dernier, M. Sauvé discutait assez longuement la question du "crédit agricole," institution, a-t-il dit "qui a pour but de prêter des capitaux aux travailleurs des champs pour les aider à développer leur culture, à réaliser des bénéfices plus appréciables et à vivre avec plus d'aisance et de confort."

Il rappela une proposition identique faite par M. Arthur Plante, député de Beauharnois, le 6 mars 1899, et montra une fois de plus l'activité toujours en éveil des conservateurs pour la protection et l'avancement de notre industrie agricole.

Au cours d'autres débats sur le même sujet, M. Sauvé énumère les différents points sur lesquels le besoin d'amélioration et de changement de pratique est devenu impératif.

Il attire l'attention sur la nécessité d'une campagne d'instruction contre l'envahissement des mauvaises herbes qui fait perdre des millions à la province, sur le grand besoin de dévelop-

pement des industries greffées sur l'agriculture, pour procurer des marchés locaux et la prédication de la culture intensive.

Il prouve clairement que l'encouragement du retour à la terre est devenu impératif et a besoin d'une étude et d'un travail constants et illassables.

Les statistiques à ce sujet sont peu encourageantes et démontrent combien il faut une action énergique et soutenue pour enrayer le mal.

En 1901, sur une population totale pour notre province de 1,648,898 habitants, soixante pour cent habitent la campagne et quarante pour cent la ville. En 1911, sur une population globale de 2,003,332, le pourcentage d'urbains avait augmenté à tout près de 50%, tandis que la proportion des ruraux avait fléchi au même chiffre. C'était donc dix pour cent de notre peuple qui de producteurs qu'ils étaient, avaient franchi la barrière et étaient devenus des consommateurs.

Il faut aussi tenir compte de cette partie fort importante de notre population rurale qui abandonne chaque année les campagnes pour aller chercher fortune dans les usines et les fabriques de la république voisine.

Depuis que l'industrie de la pâte de bois a pris en ces dernières années un si grand développement, nombreux sont les cultivateurs qui n'ensemencent leurs terres que peu ou point, donnant tout leur temps et toutes leurs énergies à la coupe du bois.

Pourquoi notre paternel gouvernement, si friand de commissions de toute espèce, n'en a-t-il pas institué une pour étudier cette si angoissante question de l'abandon de leurs terres par un trop grand nombre de nos habitants de la campagne et cet autre problème de la culture intensive pour faire contre poids aux grandes superficies qui demeurent quasi incultes par la migration régulière et toujours croissante de notre population agricole vers les villes où elle va chercher un travail plus rémunérateur et moins écrasant ?

---

## CHAPITRE VII

### *Agriculture et Cherté de la Vie*

(Suite)

On a donné comme raison de l'exode des campagnes vers les villes, les gages plus élevés, des heures moins longues et plus régulières, de plus grands avantages sociaux, de meilleures écoles, plus d'amusements et le désir général d'éviter l'isolement et de vivre dans une société plus dense et plus rapprochée.

Il faut ajouter, de plus, une autre raison bien importante, c'est que l'on ne fait pas tout ce qu'il faut pour retenir le cultivateur à la terre.

Il faut pour cela, dit un économiste, qui possède son sujet et en parle avec connaissance de cause, "une attache plus forte que le droit de propriété. Il lui faut les facilités et le moyen de vivre aussi bien que d'exister."

"Pourquoi de nos jours le cultivateur trouve-t-il ennuyeux de rester sur sa terre? Il existe trois raisons majeures. L'accaparement et la rétention de vastes étendues de terrains par des spéculateurs; des attractions sociales et l'argent plus facilement gagné des cités et villes; le manque d'un rendement suffisant et l'absence de facilités pour le prompt placement de ses produits.

"La création de tout un système de petites industries manufacturières dans les districts ruraux est une partie nécessaire d'un programme de développement agricole, non seulement pour fournir du travail et de l'argent comptant au cultivateur et à sa famille dans les années peu productrices de récoltes, mais aussi pour préparer les conditions du bien-être social qui font disparaître l'ennui de la maison.

"Une culture plus intense, une plus forte production fermière à proximité relative des centres de population, l'encouragement "aux métiers chez soi" produisent une combinaison pré-

cieuse au point de vue du développement économique des districts ruraux.”

Pour ceux-là même qui demeurent sur la terre, il en est un bon nombre qui délaissent la culture pratique des grains, céréales et légumes, l'élevage des bestiaux, l'aviiculture, pour se livrer à d'autres travaux qui produisent des revenus plus immédiats mais d'un résultat plus passager et dont les terres restent dans une jachère permanente et improductive.

Il ne faut pas oublier que le Canada est par-dessus tout un pays agricole et que l'agriculture est sa plus importante industrie. Une production inférieure à la normale dans certaines branches importantes de la culture est aussi une des raisons déterminantes de l'augmentation du coût de la vie.

Nous donnons dans le tableau ci-dessous un résumé partiel du rendement agricole des dernières vingt-cinq années dans notre province. On y verra avec regret que le nombre d'acres ensemencés pour la culture des principaux produits a diminué d'une manière notable et dangereuse pour l'avenir.

**TABLEAU PARTIEL DU MOUVEMENT AGRICOLE. —  
PROVINCE DE QUÉBEC, DE 1891 A 1915**

	<b>1891</b> (Acres)	<b>1910</b> (Acres)	<b>1915</b> (Acres)	Résultat maximum. Année	Quantité (Acres)
Blé du printemps—Acres ensemencés . . . . .	168,929	68,998	71,000	1850	410,013
Avoine, acres ensemencés..	1,161,038	1,430,201	1,400,000	1909	1,574,100
Orge ..	94,464	99,762	85,000	1907	113,000
Seigle ..	25,930	12,735	8,700	1890	25,939
Pois ..	77,982	32,507	24,400	1890	155,004
Fèves ..	3,929	6,065	4,700	1908	12,000
Blé d'Inde ..	17,586	23,473	16,300	1908	33,600
Lin ..	2,878	1,361	600	1890	2,878
Pommes de terre ..	122,254	124,598	117,000	1909	143,500
<b>ANIMAUX :</b>					
Vaches laitières—Nombre total . . . . .	549,544	856,151	720,420	1908	886,896
Autres bêtes à cornes . . . . .	419,768	600,277	612,500	1911	697,860
Moutons . . . . .	730,286	637,062	554,497	1871	1,097,809
Porcs . . . . .	309,608	793,348	632,720	1911	793,348
<b>DIVERS :</b>					
Sucre d'érable (livres) . . . . .	18,875,231	9,427,694			

En référant à ce tableau, on voit que malheureusement, au cours des années qui se sont écoulées de 1910 à 1915, le nombre des vaches laitières dans le Québec a diminué de 856,151 à 720,420.

Le pourcentage du lait et des matières grasses qu'il contient reste dans des cas trop nombreux au-dessous de la moyenne. Il y a là, évidemment, dans la sélection des espèces et dans leur alimentation un élément de faiblesse qu'une meilleure éducation, un encouragement et une surveillance plus rapprochés devraient faire diminuer et disparaître.

L'élevage des animaux de boucherie, celui des moutons principalement, a perdu de sa popularité première.

En 1911, le nombre total des bêtes à cornes, dans la province, à l'exclusion des vaches laitières, était de 697,800 ; en 1915 il avait baissé à 612,500.

En 1871, nous avions 1,007,800 moutons ; en 1915 nous n'en avons plus que 554,491.

De 1911 à 1914 nous avons exporté du Canada, pour \$115,326 de moutons, tandis que nous en avons importé pour \$1,409,834.

Au cours de l'année 1915, le Canada a importé 6,959,400 livres de beurre, principalement de la Nouvelle Zélande. En ce dernier pays, il y a 197 têtes de bétail par 100 de sa population, tandis que le Canada n'en a que 36.

Concernant l'aviculture, tandis que notre population avicole, (pour tout le Dominion) avait augmenté de 12½ millions en 1891 à 29½ millions en 1911 et notre production d'œufs de 64½ millions de douzaines à 123 millions; que nos exportations avaient diminué de 8 millions en 1891 à 90 mille seulement en 1911, nous en importions, en cette dernière année 2 millions et un tiers de douzaines contre 602 mille douzaines vingt ans auparavant.

Notre consommation générale qui était de 57 millions de douzaines, il y a vingt ans, a atteint le chiffre de 125 millions de douzaines en 1911. Ces chiffres sont, il est vrai, pour tout le Canada mais ils indiquent bien de quel progrès est susceptible chez nous, cette partie de l'industrie agricole, pourtant bien négligée, surtout dans notre province.

La province de Québec importe des œufs de l'est et de l'ouest. Toute la région agricole à l'est, à l'ouest et au sud de Québec ne peut assez en fournir pour alimenter cette ville.

Chez nous, on ne cultive plus le lin. Les "broyages" si populaires jadis, et si généraux à l'automne, ont complètement dis-

paru de notre paysage de la campagne. On ne fabrique presque plus de toiles ni d'étoffes domestiques. Où est-il ce temps de fier labeur et de succès où le vêtement de chaque jour et même celui des jours de fête était le produit du travail de la ferme ?

Il est vrai que l'industrie laitière, si peu avancée qu'elle soit représente pour tout le Canada, une valeur de 150 millions de dollars. La vache laitière, pourtant, ne produit à peine, en moyenne, que 4,000 livres de lait par an, tandis que cette production devrait atteindre huit et même dix mille livres.

Les notes qui précèdent indiquent assez clairement de quel côté doit se porter l'amélioration de notre condition agricole. Il faut admettre qu'il y a largement à faire.

Le gouvernement devrait surtout mettre de côté cette assistance platonique qui consiste à opérer chaque année sur une liste préparée d'avance, par des théoriciens bien intentionnés mais sans valeur pratique et dans laquelle sont alignés en face des différentes branches de l'industrie agricole, des sommes trop souvent distribuées du point de vue du patronage politique et sans égard aux résultats qui doivent suivre leur emploi.

Bien plus, on est allé jusqu'à continuer à voter des subventions annuelles, comme M. Sauvé l'a prouvé dans le cas d'une Société d'Horticulture, à une association qui avait cessé d'exister depuis plusieurs années.

Ce qu'il faut le plus encourager, c'est le retour à la vraie culture, l'abandon des mauvaises méthodes, l'adoption des procédés les plus récents et les mieux éprouvés et l'appréciation par l'agriculteur de la hauteur et de la noblesse de sa mission.

C'est le routinier et le nonchalant qu'il faut attaquer, combattre et convaincre. C'est le pionnier qu'il faut encourager et aider.

### *Cherté de la vie*

Nous n'avons pas l'intention de nous attarder longtemps sur cette question, non pas qu'elle ne soit d'une importance capitale surtout au moment actuel où tout est cher et où on se demande... pourquoi ?

Cette question a été traitée déjà dans de volumineuses publications et elle a fait et fait tous les jours l'objet d'études spéciales.

Ce que nous venons d'exposer au sujet du mouvement agricole dans notre province, dit déjà où est la grande cause du mal.

Malheureusement nos administrateurs ne s'en sont pas encore aperçus.

Seule, malgré son petit nombre, l'opposition a demandé et obtenu, à grand'peine, quelques instants de considération à cette grave question.

Le 4 décembre, M. Sauvé souleva à ce sujet un débat fort intéressant. Au cours de ses remarques, il proposa au ministre de provoquer une réunion du Comité de l'Agriculture pour discuter ce problème. Le ministre accueillit d'abord cette proposition avec beaucoup de mauvaise grâce. Le lendemain (la nuit porte conseil), il revint sur son objection et consentit à cette convocation. L'assemblée eut lieu le 13 du même mois.

Cette enquête, faite avec précipitation, à la fin d'une session que l'on avait hâte de terminer, n'eut pas le résultat ni la portée que l'on était en droit d'en attendre. Comme tout ce que l'on fait faire au gouvernement Gouin, malgré lui, le travail manqua de méthode et ne fut pas poussé à fond.

La Chambre de Commerce de Montréal et les unions ouvrières envoyèrent des représentants. M. Fortier, de la Chambre de Commerce, recommanda de doubler les crédits agricoles, et comme un des principaux remèdes, la culture intensive. Il fit remarquer que l'on est prodigue d'assistance au commerce et à l'industrie, qu'en fait on aide directement ou indirectement, par tarif, primes ou autrement, tous les producteurs, excepté le cultivateur.

M. Jos. Quintal recommanda comme remède puissant à la cherté de la vie, l'augmentation énergique de la production agricole. M. Gustave Francq exprima l'opinion que l'on exporte trop et que l'on ne produit pas assez et il attribua la disparition graduelle de la culture maraîchère, une des richesses du district de Montréal, à la folle spéculation sur l'immeuble qui a fait disparaître les fermes pour les transformer en subdivisions de lots à bâtir.

Seul, à la Chambre, M. Sauvé montra qu'il portait intérêt à ce difficile problème et ce ne fut qu'à sa demande pressante que le cabinet se réveilla un instant de son assoupissement.

Il craignait très probablement un réveil de l'opinion, découvrant une fois de plus, la négligence du gouvernement endormi dans la routine et dans une hypnose désastreuse pour nos intérêts les plus chers.

Les remèdes sont à la portée de l'administration ; l'économie dans certaines branches du service permettra d'apporter plus d'aide véritable à l'industrie agricole. Une étude raisonnée, à la lumière des faits et des statistiques indiquera ce qu'il faut faire tandis qu'une surveillance intelligente et une recherche honnête des résultats les fera sûrement obtenir.

Si "la terre se meurt" le gouvernement Gouin peut se frapper la poitrine et dire : "Mea Culpa."

## CHAPITRE VIII

### *Colonisation et Immigration*

A l'agriculture, la colonisation et l'immigration qui lui servent de corollaires et d'adjuvants, viennent se joindre pour former les assises fondamentales de notre avenir et de notre progrès national.

La province de Québec possède une énorme quantité de terres colonisables, car, de sa superficie totale, pas plus d'un neuvième n'est organisé en municipalités pour fins agricoles. L'ancienne province de Québec, qui avait une superficie totale de 351,873 milles carrés, a reçu, par l'addition de l'Ungava, un territoire supplémentaire de 351,780 milles, équivalant, en tout, à 21,545,700 acres de terres organisées et 418,572,160 non organisées.

“La province possède donc 318,115 milles carrés ou 203,593,600 acres de terre qu'elle concède au fur et à mesure des développements de la colonisation. Ces terres sont arpentées graduellement dans les régions les plus accessibles et vendues aux colons qui veulent y faire du défrichement.”

Chaque année, une somme bien modeste est affectée au soutien et à l'encouragement de la colonisation. En 1915-16 cette somme était en tout de \$234,500, dont \$225,000 pour les chemins de colonisation. Ce montant était réparti sur 41 différents comtés.

Dans ce total se trouve le chiffre de \$14,973.68 sous la rubrique de “dépenses diverses imputables au subsidé des chemins de colonisation.” Or, en examinant le détail de cette dépense on trouve que près de \$11,000 ont été payées en salaires de commis, frais de voyages, etc., tandis que \$3,000 seulement ont servi à la colonisation proprement dite.

Le total de \$210,000 dépensé pour les chemins se divise en à peu près 700 items différents, soit une dépense moyenne de \$300 et on reste un peu ébahi devant l'ingénuité du ministre des travaux publics qui a réussi à faire entrer sous l'en-tête des chemins

de colonisation, deux sommes, modiques il est vrai et en elles-mêmes bien légitimes, si elles étaient portées au compte qu'il convient, savoir : "pour renouveler le pavage du pont Taschereau, sur la rivière Lafleur, Ile d'Orléans, \$124.23, et ce qui est mieux encore, "pour aide au bateau faisant le service entre Québec, Saint-François et Sainte-Famille, \$100.00".

Payer ces sommes à même le trésor public peut être parfaitement justifiable, mais les couvrir du manteau déjà bien mince et bien exigü de "colonisation," c'est un peu fort même quand c'est pour l'avantage de M. Taschereau.

Ainsi, non seulement on donne à la colonisation un budget de famine mais on ajoute à cette incompréhensible lésinerie l'acte criminel de distraire de ces maigres crédits des sommes importantes pour des objets qui ne se rattachent que de fort loin à l'intention du vote donné par la Chambre.

Sur ce point, comme sur tous ceux qui intéressent la province, M. Sauvé a secoué l'inertie et l'ignorance du ministre et par plusieurs vibrants discours bien documentés il a fustigé le négligent administrateur pour qui le poste qu'il occupe n'est qu'une occasion de promenades et de vacances plutôt que d'études sympathiques dans l'intérêt du colon.

M. Sauvé a été puissamment appuyé dans ses revendications par M. Turcotte, le député du Lac Saint-Jean. Le discours que ce dernier a prononcé le 16 décembre est à lire avec attention et d'un bout à l'autre. Il est bourré de faits indiscutables et de propositions qui dénotent un sincère intérêt pour le colon, une juste appréciation de ses labeurs et des difficultés qui le confrontent à chaque pas, de même qu'il offre à la situation désastreuse du défricheur des remèdes certains, par des amendements raisonnés aux lois qui le régissent et l'entourent de restrictions plus fâcheuses les unes que les autres.

Le discours de M. Turcotte, son premier essai à la Chambre, lui a conquis immédiatement une belle situation parmi ses collègues. Prononcée sans aucune prétention bien qu'avec une jolie forme littéraire, sans emphase mais bien appuyée sur les faits, cette remarquable étude sur la colonisation et l'immigration, traitée par un expert et un homme pratique a nécessairement renseigné une Chambre qui ne voulait pas être convaincue et avouer son ignorance, mais que les faits prouvés et les chiffres contrôlés ont dû certainement impressionner.

Lors du débat sur une demande de crédit de \$30,000 pour

l'immigration, le champ de la discussion fut élargi par M. Sauvé qui traita de la colonisation à son point de vue le plus élevé et fit maintes suggestions qui, il n'est pas besoin de le dire, ne frappèrent aux bancs du ministère, que des oreilles volontairement sourdes.

Il rappela les grands congrès tenus naguère dans l'intérêt des colons, l'intérêt et l'encouragement qu'on leur témoignait et le dévouement des défricheurs d'alors qui créèrent de si florissants établissements au nord de Montréal. Il appuya sa démonstration des témoignages écrits de patriotes qui aiment cet ouvrier de notre richesse nationale et qui demandent pour lui l'intervention de l'Etat pour aider, dans des proportions modérées mais bienfaisantes, son dévouement et son courage. Il cita les actes de la République Argentine en 1883 et de la Nouvelle-Zélande en 1895, où l'appui du gouvernement augmenta à la fois la population et la production agricoles, dans des proportions incépérées.

Tout est bien changé maintenant. La colonisation est largement laissée à l'initiative privée. De nombreux obstacles entravent le mouvement colonisateur. Les rapports officiels montrent de la façon la plus claire que loin d'encourager la colonisation on semble vouloir l'enrayer autant que possible.

Le petit tableau suivant, depuis 1905, donne la quantité de terres disponibles chaque année, celle des ventes effectuées et celle, bien lamentable, des terres retournées à la Couronne après révocation des ventes :

ANNÉES	Superficie des terres divi-	Montant des	Terres retou-
	sées et dispo- nibles Acres	ventes effec- tuées \$ cts.	nées à la Cou- ronne après ré- vocation des ventes.—Acres
1905-06.....	6,667,420	67,063.01	112,053
1906-07.....	6,587,967	100,626.29	110,726
1907-08.....	6,404,642	99,099.80	86,431
1908-09.....	6,238,099	77,448.73	41,842
1909-10.....	6,293,045	41,270.39	91,315
1910-11.....	6,468,368	47,806.02	67,340
1911-12.....	7,066,755	53,669.10	68,095
1912-13.....	6,933,691	110,626.31	62,307
1913-14.....	6,869,586	103,800.32	97,466
1914-15.....	7,022,254	70,212.82	80,490

Le chiffre des rétrocessions indique bien jusqu'à quel point la politique suivie par l'administration a été funeste. Non seulement elle n'a pas fait progresser la colonisation, mais elle n'a pu retenir ceux qui avaient déjà commencé leur établissement sur les terres vierges de la province.

Pourquoi ces colons ont-ils abandonné leurs terres? Parce que dit le ministre, ils n'ont pas rempli leurs obligations. Et ces obligations, n'étaient-elles pas trop lourdes et trop pénibles? On cherche ailleurs plus d'avantages. On est fatigué de lutter à la fois, contre les règlements vexatoires du gouvernement et contre les avantages insidieux donnés aux marchands de bois ou à leurs représentants.

Dans les régions de colonisation les plus importantes, le Lac Saint-Jean, l'Abittibi, le Témiscamingue et la Métapédia, le colon ne peut se maintenir et profiter de son labeur qu'au prix de sacrifices inouïs et d'une lutte de tous les instants.

Les mémoires des agents, publiés dans le rapport du ministre, laissent, par instants, apercevoir la vérité. La seule mention des faits en est une suffisante démonstration.

Les voies de communication manquent partout; il n'y a pas de chemins pour le transport des produits. "Les colons pauvres, dit l'abbé Caron, "sont souvent empêchés de se rendre (aux nouveaux cantons), à cause des déboursés élevés qu'ils prévoient devoir faire pour le transport de leurs effets de ménage et des provisions de bouche."

Quand il est question de distribuer l'argent voté avec une révoltante parcimonie, on le divise en sommes ridiculement petites que l'on sème au hasard du patronage sans suite et sans raison.

Si l'on se trouve en face de régions importantes comme celle de la Métapédia, on gaspille l'argent pour des chemins inutiles et on gâche l'avenir d'un superbe district par une réglementation stupide et méchante.

Au Témiscamingue, on encourage la colonisation présente et future avec de brillantes promesses que l'on n'a nullement l'intention de tenir.

Le lundi, 18 décembre, M. Sauvé donna lecture d'une communication signée par 66 habitants de la région, relatant les promesses mensongères des différents ministres qui l'avaient visitée. Ces braves défricheurs rappellent au public que lors d'une promenade chez eux, M. Gouin (avec M. Tarte et M. Allard) les informa

que sous trois ans, il renouvellerait sa visite en chemin de fer. Plus tard, M. Devlin (1910) promit une voie ferrée dans les cinq ans. En 1912, même promesse de MM. Gouin et Devlin. Comme résultat, toujours même désappointement et même attente.

La province a pourtant emprunté dix millions pour la voirie dans les sections organisées du pays. Pourquoi ne peut-on donner que des miettes au colon ? On crée ce que l'on appelle des grandes routes provinciales et on laisse dans un abandon complet le pionnier de nos régions nouvelles qui ne peut transporter, à prix raisonnable, les produits que la terre ne lui donne qu'après des travaux épuisants.

“On comprend difficilement pourquoi nos hommes publics ne montrent pas plus de zèle pour un mouvement qui devrait être le premier facteur non seulement de notre prospérité économique mais du développement et de la survivance de notre race.”

“S'isoler dans la forêt avec la perspective de plusieurs années de privations, demandera toujours beaucoup de courage et de persévérance. Si on ajoute à cela, la tracasserie des lois et de l'administration, les embarras de la politique, il est bien sûr qu'on paralyse l'œuvre en décourageant le colon.”

Et l'on s'étonne que la colonisation ne soit pas en progrès. Disons donc, qu'il est bien étonnant qu'elle existe du tout.

Et encore, si le colon n'avait à lutter qu'avec les difficultés d'ouverture des terres et du manque des moyens de transport !

Le gouvernement connaît ou devrait connaître, mais n'est pas aveuglé par l'unique nécessité politique, le nombre des colons qui obtiennent des lots en faveur des marchands de bois, pour paralyser la colonisation.

Grâce à la complicité intéressée des politiciens, qui font bien fi des progrès de la province, tous les spéculateurs s'entendent pour étouffer l'initiative chez le colon. Quand on ne le persécute pas, on le tracasse. Quand il a, par un travail pénible, réussi à triompher du sol qu'il force à lui donner la vie en attendant qu'il en reçoive l'aisance, on le confronte avec un règlement inique ou féroce appliqué qui le dépossède et le ruine.

On fait des lois pour protéger le gibier, mais on traque le colon comme un malfaiteur.

Bien plus, pour rendre sa situation pire encore, on vient d'augmenter le prix des terres publiques de 20, 30 et 40 sous qu'elles étaient, à un prix uniforme de 60 sous l'acre. C'est une hausse honteuse, inexcusable.

Au lieu de réduire le prix, on l'augmente.

Dans l'Ontario, non seulement on vend les terres à un prix nominal, mais on y encourage le colon et on propose même de l'aider on lui fournissant des instruments, des bestiaux et du grain. Ici, on l'étouffe. Quand donc l'opinion publique fera-t-elle justice de cette tribu néfaste qui sacrifie la richesse du pays à de vulgaires préoccupations de politique et d'enrichissement personnel. Quelle augmentation va subir le chiffre, déjà énorme, des lots rétrocédés à la Couronne ? Si les colons se déplacent parce qu'ils ne peuvent plus endurer les privations de toute sorte sur les terres qu'ils possèdent et sur lesquelles ils n'ont pu vivre les trois années réglementaires, que va-t-il résulter maintenant si à cela vient s'ajouter un accroissement de prix pour la terre elle-même ?

Voici. Mardi soir, le 20 courant, trente Canadiens-français de Saint-Eloi (Témiscouata), s'en allaient prendre le chemin de fer pour aller s'établir dans le nouvel Ontario et on estime à quelques milliers pour cette seule année le nombre de ceux qui ont ainsi quitté notre province.

Et dire que nous continuons à être gouvernés par des gens qui sapent ainsi à leur base les plus fermes soutiens de notre édifice national !

Quant à l'immigration, elle ne vaut rien pour nous. Les statistiques en font foi et M. Turcotte a traité cette question à fond.

A la demande de M. Sauvé, qui désirait savoir qu'étaient devenus les 15 fermiers rapportés comme étant revenus au pays, le ministre n'a pas su, voulu ou pu répondre.

Un tableau des immigrants arrivés à Québec et placés dans la province du 1er juillet 1914 au 30 juin 1915, nous montre que du nombre total de 3959, 1397 étaient des femmes et des enfants au-dessous de douze ans et que dans le chiffre restant de 2562 on ne comptait que 41 fermiers et 189 garçons de ferme, en tout 230 agriculteurs, soit environ six pour cent.

Si la terre se meurt, suivant M. Caron, la colonisation, et le rapatriement sont dans un état bien navrant et pourtant, l'avenir de la colonisation dépend de l'action de l'autorité politique. Quelle affreuse expectative !

---

## CHAPITRE IX

### *Les Taxes !..... anciennes et nouvelles*

Nous avons eu l'occasion au cours des précédents chapitres de cette revue, d'attirer l'attention de nos lecteurs sur le système adopté par le cabinet Gouin et ses prédécesseurs libéraux, au sujet de l'imposition et de la perception des taxes.

Il est malaisé de trouver dans l'histoire d'aucune administration, en quelque pays que ce soit, une si étrange combinaison d'opposition au principe de l'impôt et d'utilisation à son extrême limite de cette source de revenu.

En lui-même, quand il sert à faciliter le fonctionnement des services publics, l'impôt n'est que la contribution nécessaire et obligée de chaque citoyen à sa part de la dépense générale.

Mais pour être juste et ne pas devenir un instrument d'oppression et d'administration malhonnête, le revenu qu'il donne ne doit pas dépasser les besoins de la chose publique, soit pour faciliter la mise en œuvre des rouages administratifs soit pour rétablir l'ordre dans des finances obérées et permettre de faire honneur aux obligations de l'Etat. Sans lui, bien souvent, ce serait la répudiation et la banqueroute.

Quand, en 1892, après les saturnales du régime Mercier, il fallut pourvoir aux déficits énormes accumulés par ce malencontreux administrateur; quand en face de l'augmentation de la dette de plus de dix millions et d'obligations courantes de toute nature laissées pour compte au moment du désarroi libéral, le cabinet conservateur dut rechercher le moyen de faire face à une situation presque sans remède, il décida d'employer la seule méthode disponible, qui fut à la fois courageuse et honnête.

Ne pouvant équilibrer les obligations avec le revenu visible, il frappa d'impôts certaines parties des transactions individuelles qui pouvaient le mieux supporter cette charge rendue impérative par l'incurie de ses prédécesseurs.

Dans son discours à la Législature le jeudi, 3 mars 1915, M. Arthur Sauvé peignit avec vigueur et vérité les causes qui déterminèrent alors l'imposition de taxes nouvelles. Il établit clairement avec quel courage et, en même temps, avec quel souci de l'intérêt public, ces nouvelles charges furent distribuées pour ménager les classes laborieuses et ne toucher, autant que possible, que ceux qui pourraient le mieux, faire leur part dans le relèvement de nos finances et de notre crédit.

Les impôts portèrent sur les successions riches, exemptant celles en ligne directe n'excédant pas \$3,000. Ils frappèrent d'un droit de  $1\frac{1}{2}\%$  les mutations de propriété, ayant soin aussi de laisser de côté les donations en ligne directe d'immeubles dont la valeur n'excédait pas \$5,000. Les corporations commerciales fournirent aussi leur quote-part.

Bref, on ne demanda au peuple, comme contribution nouvelle que le strict nécessaire.

Mais pouvait-on attendre de la tribu libérale, une critique honnête de ces nouveaux moyens employés par les conservateurs pour réparer le désordre des finances provinciales dont elle était l'unique cause ? Sa politique est la même dans quelque situation particulière qu'elle se trouve.

De même qu'en 1892, l'opposition libérale avait déjà formulé son exposé de principes concernant les impôts qu'elle avait déclarés "injustes et vexatoires," ainsi dans les années qui suivirent, ses voix les plus autorisées fulminèrent contre la politique des conservateurs.

" Il s'agit bien moins ", disait leur principal organe en 1897, " dans les présentes élections, de voter rouge ou bleu, libéral ou castor, que de mettre fin au régime d'impôts, de taxes et de dettes qui mène la province à la ruine depuis cinq ans."

En 1907, à Châteauguay, M. Gouin disait : " Nous avons promis de ne pas augmenter les obligations de la province et nous avons tenu notre promesse."

Le 19 mai 1908, M. Gouin exposait son programme à Montréal : " Nous administrerons avec économie ; maintiendrons l'équilibre du budget ; n'emprunterons pas et réduirons la dette publique."

Voilà quatre promesses fondamentales auxquelles le premier ministre a délibérément et obstinément manqué pendant chacune des années de son administration.

L'économie ! Voilà un joli mot dans la bouche de ces bons

apôtres ! En 1888, les conservateurs administraient la province avec environ \$3,000,000 par an ; les estimations budgétaires de 1916 portent les frais annuels à plus de neuf millions.

Maintenir l'équilibre du budget ! voilà encore une belle tromperie. Ce n'est qu'à l'aide d'un talent de prestidigitateur émérite que le trésorier peut, chaque année, trouver un chiffre de recettes supérieur aux dépenses en faisant figurer à l'actif des rentrées hâtives et en remettant à l'année suivante des obligations qui rompraient son fameux équilibre.

Quand il fait ses estimations, comme pour l'année 1915-16, et indique un excédent de \$139,000, il néglige d'y inclure certaines dépenses qu'il se trouve plus tard obligé de sanctionner. Par là même, il dépasse son budget provisoire, dans l'année suivante, de près de \$475,000. S'il eût fait un exposé honnête, il eût été forcé d'avouer un déficit probable de \$300,000 au lieu d'un surplus.

Ne pas emprunter ! Nous savons à nos dépens ce que vaut l'aune de cette promesse quand nous voyons la dette publique augmenter dans des proportions désastreuses. Sur le chiffre total de \$1,708,379.88 porté en 1915 au compte du service de la dette pour intérêts, commissions, change, etc., la somme de \$1,244,320.32 représente des intérêts sur des emprunts dont les libéraux sont seuls responsables.

Mais leur politique n'a jamais varié. Tels ils sont dans l'administration provinciale, de même ont-ils agi quand ils atteignirent le pouvoir à Ottawa. En avons-nous entendu de leurs dénonciations contre l'iniquité du système de protection avant 1896 ? Pourtant, de cette dernière date à 1911, ils ont gouverné sous le même tarif, sans songer, pour un instant, à mettre à l'essai leurs lumineuses théories libre-échangistes et réciprocitaires. Promettre, c'est leur méthode, tenir est la dernière de leurs préoccupations

A l'occasion de la présentation à la Chambre, le 21 décembre dernier, de la loi des licences, loi qui couvre la liste la plus longue et la plus écrasante de taxes de toute nature, M. Sauvé a fait le procès en règle du cabinet Gouin et d'une voix autorisée et convaincue a stigmatisé la duplicité et l'hypocrisie de ces candides administrateurs qui en un seul projet de loi, ont accumulé plus d'impôts que ne l'avaient fait les conservateurs sous toutes leurs précédentes administrations.

Voyons un peu cette liste, elle sera édifiante, et faisons la comparaison.

En 1897, époque de la dernière administration conservatrice, la perception des impôts portait sur les chapitres suivants .

Timbres judiciaires,  
Entretien des prisonniers,  
Palais de Justice, Montréal,  
Timbres d'enregistrement,  
Licences d'hôtel, etc.,  
Corporations commerciales,  
Successions,  
Asiles d'aliénés,  
Mutations de propriété,

et elle avait versé au trésor le total de \$1,215,543.28, tandis qu'en 1914 le rendement a été de \$4,451,936.43, soit une plus-value d'au delà de trois millions, avec, en plus, \$208,895.86 pour les nouvelles taxes, création de M. Gouin,

Sur les transferts d'actions,  
" véhicules moteurs,  
" vues animées,  
" sociétés de secours mutuels.

Observons bien : loin de diminuer les impôts existants, M. Gouin leur a fait produire un énorme rendement additionnel et non content du reniement de tout son passé il en a établi d'autres pour plus de \$200,000 annuellement.

A la session dont nous faisons la revue, M. Gouin a fait adopter cette "loi amendant la loi des licences" qui contient en un espace relativement restreint, un salmis d'impôts à faire rougir le despote le plus endurci de tous les temps.

Après avoir pourvu à la réduction du nombre des débits de boissons et à l'augmentation proportionnelle du prix, comme le dit naïvement l'article de la loi, "de manière que le revenu total provenant de toutes ces licences ne soit pas inférieur à celui produit avant la réduction." la nouvelle législation crée de nouvelles taxes pour :

L'exploitation des hippodromes ou réunions de courses,  
Les théâtres, vues animées et salles de concert,  
Cirques, annexes d'exhibitions, ménageries,  
Ronds de courses, champs de base-ball, parcs de jeux athlétiques, parcs d'amusements, patinoires, etc.

Par une autre loi, une licence est imposée aux agents d'assurance.

Pour donner meilleur ton à toutes ces taxes, on leur donne

différents noms, tantôt c'est une licence, ou bien un droit ou un permis.

Pour les plus récentes imposées sur les fourrures et les produits des mines d'amiante, cela s'appelle "droit régalien." Aucun nom particulier n'a cependant été donné à la récente augmentation du prix des terres de colonisation. Dans sa course échevelée autour du champ des impôts le cabinet Gouin avait oublié le colon. Il s'en est souvenu, à la dernière heure et a mis la dernière main à son œuvre d'immolation. Nous nous trompons pourtant, il n'a pas encore taxé les marchands de bois, "L'Événement" insinuait l'autre jour que dans ce cas, il s'agissait probablement d'une taxe directe, aussi onéreuse qu'un impôt.

On peut facilement conclure de tout ce qui précède, de quelle honnêteté politique et administrative font preuve les libéraux. Non seulement ils mettent de côté, dans la pratique, ce qu'ils ont préconisé lorsqu'ils étaient dans l'opposition, mais ils vicient même ce principe juste et équitable que l'impôt doit servir uniquement à la bonne administration des intérêts publics. Aucune taxe ne doit être établie pour gonfler un surplus ou encourager la prodigalité et la dépense inutile. Lorsque l'impôt a cessé d'être impératif pour conserver l'équilibre financier il doit être graduellement diminué et éteint. Le dégrèvement s'impose quand la nécessité a disparu.

La taxe ne constitue pas une condition normale d'un bon gouvernement, mais elle est souvent nécessaire et même obligatoire. Elle s'accroît avec les situations particulières, témoin les contributions anciennes augmentées et les nouvelles créées pour subvenir aux charges de la guerre, mais elle doit subir une régression naturelle quand elle a cessé d'être requise pour l'avantage de l'Etat.

Quand même la prétention des libéraux serait vraie, (et elle est fausse de tous points) que leurs taxes ne pèsent que sur les riches, il est souverainement injuste de faire payer à un citoyen, qu'il soit riche ou pauvre, plus qu'il ne doit pour sa part légitime des charges publiques. C'est de même un abus de pouvoir criant que d'imposer des taxes en vue de l'exécution d'une série de travaux qui non seulement ne sont pas nécessaires, mais sont exécutés à la diable, sans plans mûris, pour le seul avantage de certains favoris et sans autre résultat que de drainer le trésor public, augmenter les obligations et rendre nécessaires de nouveaux moyens

de pallier des découverts sans cesse renaissants, qu'une saine économie et le soin de l'intérêt public auraient pu faire éviter.

Quand, à toutes ces fautes, s'ajoutent celles plus graves encore de renier son passé, manquer à toutes ses promesses et adopter une politique que l'on a condamnée dans les termes les plus violents, parce qu'elle était mise en action par des adversaires, il en résulte que l'on manque à ses devoirs d'honnête homme et de citoyen, que l'on devient un mandataire infidèle en ce sens que l'on fait le contraire de ce que l'on a promis. Comme conséquence irrémédiable, on enseigne ouvertement le mépris des engagements et de la parole donnée et l'on assure le triomphe d'une fausse administration basée sur cet odieux aphorisme que "la fin justifie les moyens."

---

## CHAPITRE X

### *Questions Ouvrières et Municipales*

Lorsque le 4 décembre, au cours de la discussion sur l'agriculture et sur la cherté de la vie, le chef de l'opposition proposa une réunion du Comité de l'Agriculture pour connaître l'avis des représentants du commerce et de l'industrie nous avons dit que le ministre, rétif devant une initiative de son adversaire, refusa d'abord pour ensuite revenir le lendemain sur son opposition de la veille.

La réunion eut lieu le 13 décembre.

L'espoir qu'avait manifesté M. Sauvé que l'enquête serait complète et ne passerait pas par-dessus la tête de la classe ouvrière de Québec, ne fut pas réalisé.

Cette classe de consommateurs, la plus nombreuse et la plus affectée par l'extraordinaire augmentation du prix des denrées, méritait pourtant d'être entendue sur un pareil sujet. Mais l'indifférence notoire du cabinet Gouin pour toutes ces questions qui demandent une attention soutenue et une étude approfondie ne lui permit pas de songer aux droits de la classe laborieuse. L'égoïsme et le mépris des humbles, hors la période électorale, sont les pivots de sa conduite.

Les ouvriers organisés de Québec ont certainement eu raison de se plaindre, comme ils l'ont fait, de ce manque d'égards de nos grands seigneurs et cette circonstance particulière a démontré, une fois de plus, à quel point les libéraux peuvent oublier, à la fois, les règles les plus élémentaires de la justice et de la bienséance.

A peu près vers la même date, lors de l'examen du budget des Travaux Publics, M. Sauvé attira l'attention de la Chambre sur l'exiguité des salaires payés aux ouvriers à l'emploi du gouvernement. Il en profita pour traiter de la question ouvrière à son point de vue le plus élevé. Il représenta ce problème

économique comme un des plus difficiles et des plus délicats, trop souvent exploité par la démagogie libérale, sans égard pour la hauteur et la dignité de la question.

Il démontra combien elle tient "au bonheur du foyer, à l'ordre de la société, à la sécurité de nos institutions et au progrès du pays et jusqu'à quel point elle requiert d'être traitée avec franchise, respect et reconnaissance et non avec les flagorneries du démagogue.

Au point de vue des chiffres, M. Sauvé s'est enquis du ministre s'il croyait être juste en payant, notamment: \$1.92½ par jour aux menuisiers, \$2.20 aux maçons, \$1.65 aux gardiens, jardiniers et portiers et \$24.75 par quinzaine aux charretiers." Voici un gouvernement "a-t-il dit," qui se dit le père de l'ouvrier, se proclame démocrate et ami du peuple et donne à ceux qu'il emploie, des salaires de famine que n'oseraient offrir ni les industriels ni les cultivateurs."

A toutes ces critiques, qu'a trouvé à répondre le ministre du Travail? "Les ouvriers, juges en la matière, dit-il, ont parlé aux dernières élections." Nul commentaire n'est requis pour montrer la parfaite ânerie d'une semblable justification. Le ministre, d'ailleurs, est coutumier de ces répliques qui ne font qu'é luder la question et fournir un moyen de l'éviter.

Mais plus grave encore a été l'attitude du premier ministre qui n'a pas jugé au-dessous de lui d'affirmer que si d'un côté son parti avait toujours été l'ami et le protecteur du prolétaire, les conservateurs avaient toujours ignoré l'ouvrier.

Avec le chef de l'opposition donnons à M. Gouin une petite leçon d'histoire. Il est encore assez jeune pour apprendre. Il pourra du moins en garder le souvenir si l'on ne peut espérer qu'il y conforme ses actes et ses paroles.

D'accord avec les faits, nous établirons que depuis les origines de la province en 1867, jusqu'à 1897, les cabinets conservateurs ont été les véritables pionniers de la législation dont les classes ouvrières ont pu bénéficier depuis des années. Une courte énumération donnera la preuve sans conteste du bien fondé de cet avancé.

En 1869, sous l'administration Chauveau, est passée une loi, (32 Vic. Chap. 17) au sujet des écoles industrielles. C'est le premier pas. En 1870, le même cabinet met aux statuts la loi 33 (Vic. Chap. 20) pour protéger le maître et le serviteur.

Elle est subséquemment amendée sous M. Chapleau en 1881. (44-45 Vic. Chap. 15).

En 1885, sous l'Honorable M. Ross, est établie la première loi pour protéger la santé et la vie des personnes employées dans les manufactures. (48 Vic. Chap. 32). Cette législation fut par la suite améliorée en 1894 par M. Taillon, sous le statut 57 Vic. Chap. 30, "pour assurer la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels," en même temps que se réglémentait aussi par législation la durée du travail des femmes et des enfants.

En mai 1888, est créé le bureau d'inspection du travail et c'est sous une administration conservatrice qu'est passée une loi appropriant 1,500,000 acres de terres publiques pour subvenir aux écoles techniques.

Cette question, reprise plus tard, mais différemment par un ministère libéral est suivie de l'établissement, en 1907-1911 d'écoles publiques à Québec et Montréal et d'institutions subventionnées à Shawinigan, Sherbrooke et Beauceville. Les écoles de Québec et de Montréal ont coûté plus d'un million et pour les construire le gouvernement Gouin a garanti un emprunt se chiffrant à \$1,200,000. L'école des hautes études, à Montréal représente une autre garantie d'emprunt se montant à \$600,000.

Déjà en 1896, l'Honorable M. Flynn avait donné une considération sérieuse à cette question des écoles techniques. Plus tard en 1908 et en 1910, l'opposition conduite par M. Tellier, définit sa politique à ce sujet, tout à fait différente de celle des libéraux. Au lieu de ne placer des écoles techniques que dans les grands centres comme Québec et Montréal, elle proposa qu'elles fussent annexées aux manufactures des centres ruraux. Après avoir comme d'habitude, résisté, le gouvernement se rendit p'us tard à cette proposition.

C'est de la continuation de cette législation paternelle, œuvre des gouvernements conservateurs en faveur de la classe ouvrière, que peuvent seulement se glorifier les cabinets libéraux, et il est souverainement faux et injuste de vouloir affirmer le contraire.

Depuis l'accession des libéraux, les députés de l'opposition n'ont pas cessé de réclamer des améliorations au "status" de l'ouvrier et leurs demandes finissaient généralement par triompher, bien que d'abord refusées au moment où elles étaient faites.

Un des plus brillants membres de l'opposition, M. Arthur Plante, député de Beauharnois, prit un intérêt particulier aux questions intéressant les ouvriers et à de fréquentes reprises fit entendre à l'Assemblée ses revendications en leur faveur.

En 1911, il proposait l'abolition du vote plural et demandait à la Chambre de déclarer "que tout citoyen ne puisse exercer son droit de suffrage qu'une seule fois et cela au lieu de son domicile." Le premier ministre fit mettre de côté cette proposition par un amendement proposé par les députés de Lotbinière et de Laval, mais en 1912 il l'incorpora sans scrupule dans sa loi électorale.

Au sujet de la réduction des heures de travail, M. Plante prit encore l'initiative en 1909. En 1910 il demanda la réduction du travail des femmes et des enfants à 55 heures au lieu de 58 par semaine. Le gouvernement s'y opposa mais l'adopta en 1912.

Ce même député soumit un amendement à la loi "des accidents de travail" pour porter de \$2,000 à \$3,000 l'indemnité payable à la veuve de l'ouvrier, au cas de mort de ce dernier. La majorité libérale vota en bloc contre cette proposition.

Pour revenir à ce qui se passa spécialement au cours de la dernière session, rappelons que lors de la décision prise par le cabinet Gouin de nommer une commission pour faire rapport sur les meilleures mesures à prendre en vue du renouvellement du contrat entre la cité de Montréal et la compagnie des Tramways, ce fut à la suggestion de M. Sauvé que fut nommé le représentant ouvrier dans cette commission, M. Verville.

Comme on le voit par ce qui précède, les livres de nos lois et les procès-verbaux de notre assemblée législative, donnent la preuve irréfutable des nombreux actes des députés et des ministres conservateurs en faveur de la classe ouvrière.

La nomenclature que nous avons du faire pour appuyer cette réclamation, bien qu'un peu aride est néanmoins nécessaire pour démentir les fausses assertions du premier ministre et de son acolyte des travaux publics. Les faits, les dates et la mention des statuts, sont une réponse précise à leurs vantardises et à l'effronterie de leur refus de reconnaître l'œuvre de leurs adversaires.

Lorsqu'il s'agit de la vulgaire recherche du vote dans la période électorale, ces messieurs, abordent l'ouvrier, chapeau bas, et font luire devant ses yeux, avec la prodigalité inouïe

des gens qui n'ont pas l'intention de tenir leurs promesses, tout ce qu'ils ont l'intention de lui donner pour augmenter son bien-être et faire justice à ses réclamations. Après le quart d'heure de Rabelais électoral, ils se prévalent d'un triomphe obtenu par leurs fausses représentations pour réclamer en faveur de leur politique néfaste l'approbation des classes laborieuses, qu'ils négligent ensuite et auxquelles ils ne donnent plus le moindre souvenir.

Les vrais amis de la classe ouvrière ont toujours été dans le passé et sont encore les conservateurs. C'est ce parti qui a inauguré et continué les améliorations successives d'où est sortie la législation actuelle et qui ont promulgué ces idées saines et fructueuses dont elle a pu bénéficier depuis des années.

Chez nos adversaires, en cela comme à peu près en tout le reste, on constate beaucoup de poudre jetée aux yeux, du bruit et de la prétention appuyée sur quelques actes clairsemés dont ils grossissent la valeur et s'attribuent tout le mérite.

Simple copistes, ils se proclament créateurs.

Il a toujours été dans le catéchisme du démagogue de flatter l'ouvrier. Et le libéral ne serait pas complet s'il n'ajoutait au reste de son arsenal de démolition ses méthodes trompeuses et son effronterie sans limites. Quand la flagornerie, servie à hautes doses, a pour résultat naturel et logique de déterminer des demandes pressantes et quelquefois dangereuses à refuser, il procède par demi-mesures, car notre libéral n'aime pas l'ouvrier. Chez lui il y a toujours un fonds de snobisme qui ne s'accorde guère avec l'apparente démocratie dont il s'entoure pour cacher son véritable tempérament de tyranneau et d'oligarque.

Le démagogue prend alors la tangente essaie de se dérober et demande du temps. Puis il arrive de deux choses l'une: ou bien il manque sans honte à la parole donnée, ce qu'il fait aussi souvent qu'il le peut, ou bien dans son intérêt égoïste et par la force même de l'élément qu'il a voulu attirer à lui il est forcé de donner ce qu'il a promis. Alors il entonne son propre hosanna et se tresse des couronnes jusqu'à ce qu'une main vigoureuse lui arrache ses oripeaux et le montre dans sa laideur naturelle. Oh! alors, ce n'est pas joli.

## **Questions Municipales**

Ce n'est que bien légèrement et très indirectement qu'au cours de la récente session, on a touché au sujet de l'autonomie municipale.

Conséquemment, comme nous ne relatons ici que ce qui a fait l'objet de discussions à la Chambre, nous n'y ferons qu'une référence bien courte et bien sommaire.

Toutefois, il est permis de dire qu'à chaque occasion où l'on n'a même qu'effleuré la question d'une consultation populaire, le ministère y a opposé une fin de non recevoir si abrupte et si décidée que l'on peut facilement en déduire son peu de disposition à conserver et augmenter les privilèges des municipalités.

En ce qui concerne la cité de Montréal, le cabinet n'est directement intervenu que pour le règlement de la question dite "des tramways", ce qui lui a donné l'occasion de nommer une grosse commission dont le travail utile est plus que douteux.

Pour ce qui regarde l'administration générale, la ville continuera à glisser tranquillement au fond du gouffre que lui creusent sûrement ses administrateurs.

Montréal et Québec empruntent chaque année pour couvrir des déficits qu'une saine économie pourrait empêcher. La charge des contribuables devient de plus en plus lourde. Le gouvernement n'en a cure. Il autorise Montréal à faire un emprunt de \$1,400,000, sans protester mais il repousse le "referendum" sur la question du tramway qu'il délègue à une commission nommée par le ministre. C'est un gros morceau de son autonomie qu'il enlève à la ville.

Sur la question de la prohibition non seulement il fait refuser par sa majorité la consultation populaire, mais il essaie même d'étouffer la discussion par une étroite interprétation des règlements dont M. Sauvé ne triomphe qu'avec l'aide du président, M. Galipeault.

Discutant la colonisation, M. Turcotte proposait que la distribution des octrois fût laissée aux municipalités, plus au fait de la nécessité des travaux et des endroits où ils doivent s'exécuter. Le ministre répond qu'il a plus confiance en ses ingénieurs. N'est-ce pas plutôt à la perte possible d'un utile patronage que rêvait M. Mercier en justifiant ainsi son refus?

Par une loi nouvelle, le ministre de l'agriculture acquiesce à

le droit de mettre les stations d'écémage sous le contrôle de son ministère sans consulter le Conseil de la Société d'Industrie Laitière.

Pourquoi enlever ce contrôle à des gens compétents ?

Lors de l'étude de la législation créant de nouveaux impôts le cabinet a repoussé une proposition de M. Sauvé qui tendait à donner un droit de taxe sur les véhicules moteurs aux municipalités, ce qui leur serait d'un grand secours pour l'entretien de leurs chemins.

Enfin, si ce n'eût été que de l'action du Conseil Législatif le ministère aurait pu glisser dans les statuts, aux dernières heures de la session, une loi relative au régime des eaux dans la province. Cette législation nouvelle constituait un nouvel empiètement sur l'autonomie des municipalités et une mainmise sur toutes les rivières de la province au profit des industriels et des spéculateurs.

A cette occasion, M. Sauvé a soutenu que nos nombreux pouvoirs d'eau ne devaient pas être réservés uniquement pour la grande industrie mais qu'ils devraient d'abord être utilisés pour donner aux municipalités rurales l'électricité à bon marché et faire servir nos forces hydrauliques à l'intérêt commun.

Le gouvernement Gouin, malheureusement pour les petites gens, a peu d'égards pour l'humble travailleur. Les faibles sont rudement mis de côté. Ce n'est pas chez lui que l'on trouvera une sympathie active pour cette grave question d'autonomie municipale. Ce qu'il lui faut au-dessus tout c'est la centralisation, entre ses mains, de tous les pouvoirs, amenant après elle le patronage, enfin merveilleux de corruption dont la mise en œuvre par des experts, assurée à un gouvernement peu scrupuleux, la continuation d'un pouvoir que ne lui mérite certes pas sa piteuse administration de la chose publique.

## *Conclusion*

Nous ne prétendons pas avoir fait autre chose qu'effleurer les divers sujets qui ont nécessairement attiré l'attention de nos législateurs, au cours de la dernière session de l'Assemblée.

Notre intention, exprimée dès le commencement de cette revue, n'a été que de rappeler aussi clairement que possible, mais d'une façon forcément succincte, les discussions les plus intéressantes auxquelles l'opposition fut appelée à prendre part.

La méthode suivie par le ministère, de reléguer aux dernières heures la considération de ses plus importantes mesures, n'a pas permis à ses critiques, trop peu nombreux, de toucher à tous les points qui sollicitaient leur examen.

Le retard apporté à la préparation des réponses aux interpellations qu'il a faites, a privé le chef de l'opposition et ses collègues de précieux renseignements auxquels ils avaient droit et qui leur étaient indispensables pour faire une critique raisonnée des actes de leurs adversaires.

Comme nous l'avons vu, cependant, les questions les plus importantes au point de vue de l'avenir et du progrès de la province, celles de l'agriculture, de la colonisation et de l'immigration, de l'établissement de nouveaux impôts, des intérêts ouvriers et municipaux, ont été l'objet d'études sérieuses, démontrant, sans conteste, l'incurie et la méthode routinière de nos administrateurs.

En toutes occasions, soit aux séances régulières, soit en comité plénier, les actes administratifs du cabinet Gouin ont été passés au crible d'un examen franc et honnête, dont la haute portée et la justesse ont mis à nu bien des faiblesses et bien des lacunes.

Ce travail fatigant, mais nécessaire, exécuté avec vigueur n'est que l'avant-coureur de celui qui se continuera aux sessions prochaines.

Bien d'autres questions seront reprises et touchées plus longuement; de nombreuses explications seront demandées et devront être fournies.

Parmi les diverses branches de l'administration que nous n'avons fait que mentionner au cours de cette étude, signalons la législation, le personnel administratif, l'instruction publique, l'administration de la justice, les travaux publics, la voirie, les

terres et forêts, la loi des bons chemins, la perception du revenu, etc.,

Toutes ces divisions du service provincial reçoivent leur proportion des sommes mises, chaque année, à la disposition du gouvernement, par la législature. Le mode de distribution fournille de détail typiques. Une étude approfondie ferait voir que notre revenu est dépensé dans trop de cas, malheureusement, avec une prodigalité inouïe quand il s'agit d'accumuler du capital politique et dans les autres, avec une mesquinerie inqualifiable, que l'intérêt de la province est seul en jeu.

Traité par la législation, nous aurions pu référer, au long, à la commission de travail de la commission de législation privée et rappeler au souvenir cuisant de l'usage qui en fut fait, il n'y a pas si longtemps, par son président d'alors, pour recevoir un tribut rémunérateur de ceux qui étaient à la recherche de lois nouvelles ou d'amendements aux lois existantes. La question Mousseau, peut, malgré son âge, avoir un regain d'actualité.

L'instruction publique mériterait une étude spéciale. Le rapport de l'inspecteur du comté de Pontiac est intéressant, lorsqu'il traite de l'enseignement bilingue auquel nos adversaires ont paru porter tant d'intérêt, dans une autre province, et qu'ils négligent fermement là où ils ont eux-mêmes la direction et la responsabilité.

Lorsque nous entendions encore l'écho de la plainte du ministre de l'agriculture sur l'exiguité de ses moyens, nous aurions pu faire une plus pénétrante incursion dans les domaines du service administratif et des travaux publics et lui faire voir, à côté de salaires de famine payés aux subalternes et aux ouvriers, des exemples de prodigalité et de favoritisme inexcusables.

Nous aurions, de même, pu rappeler au ministre des travaux publics qu'il lui seyait mal d'insérer au budget de ses dépenses une somme de près de \$80,000 pour Spencer Wood, en une seule année, quand son parti, s'était toujours élevé contre le maintien de cette dispendieuse résidence, de même qu'il protestait naguère contre l'existence du Conseil Législatif, composé, à l'heure présente, presque exclusivement de bons et parfaits libéraux.

En examinant avec soin le détail de la dépense faite à la suite de gros emprunts successifs négociés par le cabinet Gouin

pour les "bonnes routes", et la garantie des obligations pour les écoles techniques et des hautes études; pour la réserve des eaux sur les rivières Saint-Maurice et Saint-François et la construction du palais correctionnel de Bordeaux, probablement aurions-nous trouvé, la trace évidente d'une préoccupation plus grande pour l'enrichissement de quelques favoris que pour l'amélioration véritable des différentes sections de la province.

L'administration de nos terres et forêts, l'aliénation de notre domaine public et de nos forces hydrauliques, profondément étudiées, seraient pour notre peuple une salutaire leçon de choses.

Nous croyons cependant en avoir dit assez, pour commencer à déchirer le voile derrière lequel se dissimulent l'hypocrisie, la fausse administration et l'impéritie du cabinet qui nous dirige.

La colonisation et l'agriculture, les deux forces vives de notre existence et de notre progrès, sont pour les libéraux des jouets avec lesquels ils s'amuse de façon criminelle.

Quand leur manque de jugement et de prévision fait périliter l'une et agoniser l'autre, ils ont encore l'audace de s'en servir comme d'une estrade pour y battre le tam-tam de leur partisanerie et pour y rapetasser les lambeaux de leurs oriflammes défraîchies et effiloquées.

Leur ministre de l'agriculture, en face d'une situation menaçante due à la paresse de son esprit et à l'inertie de sa routine administrative, ne trouvera rien de mieux à faire que de parler de désastre quand il n'y a encore rien d'irréparable et de disette de main-d'œuvre, d'après lui cause de tout le mal, quand les statistiques lui démontrent que c'est plutôt l'absence de méthode et le manque d'encouragement et d'éducation agricoles que le manque de bras pour l'exploitation de nos terres, qui mettent un gros point noir à l'horizon.

La situation du pays demande que marchent parallèlement par un commun effort, le recrutement agricole et le recrutement militaire.

Le danger qui nous menace est grand des deux côtés; mais, par une sélection avisée nous pouvons, à la fois, donner les renforts demandés par nos bataillons qui ont traversé les mers pour nous défendre contre le péril commun et conserver

aussi pour nos champs les mains expérimentées qui y feront croître la moisson qu'ils peuvent et doivent nous donner.

D'ailleurs le recrutement militaire ne s'exerce pas dans le même milieu que celui de l'agriculture et nombreux sont les hommes qui impropres, par l'âge ou d'autres objections au service militaire, peuvent donner un effort superbe pour maintenir et même élever le niveau de la production agricole.

Mais l'esprit de parti domine absolument notre cabinet; grossir l'apparence du danger, créer un épouvantail pour notre peuple, édifier une responsabilité erronée sur une base vide de tout fondement solide, puis en rejeter le poids sur les adversaires, voilà la manière constante de cette estimable confrérie.

La résolution de la Chambre de Commerce de Montréal, adoptée le 28 mars dernier donne comme une des causes de la rareté de la main-d'œuvre, la désertion des campagnes à raison de la modicité des salaires ou du bénéfice des fils de cultivateurs. Elle attribue la diminution de la production à l'absence d'outillage et de méthodes modernes, à l'insuffisance de connaissances techniques et au manque de facilités d'emprunt, à taux raisonnables, pour l'amélioration et le développement de l'exploitation agricole.

Elle recommande comme remède, l'établissement d'un système de crédit agricole, d'un bureau central de propagande et d'une petite ferme modèle dans chaque comté.

À ces propositions, le ministre répond que les moyens suggérés sont bons quand "il est possible de les organiser et que nous avons les fonds suffisants pour cette fin."

Cette réponse est absolument dénuée de vérité. Le gouvernement a tout le crédit nécessaire; il peut dévouer à l'agriculture des sommes bien plus considérables que celles qu'il lui donne avec une si grande parcimonie. Nous l'avons amplement démontré dans un précédent chapitre.

Continuant sa réponse à la résolution de la Chambre de Commerce de Montréal, le ministre provincial de l'Agriculture déclare que toute œuvre de propagande agricole "ne pourra avoir de succès tant que la main-d'œuvre fera défaut entièrement."

Voici encore une exagération voulue d'un état de choses qui, au moins dans notre province, est loin d'être aussi aigu que le ministre voudrait le faire croire.

Chacun sait que au cours de l'année 1916 le recrutement

a diminué d'une manière notable par tout le Canada et surtout dans notre province et que son effort s'est surtout affirmé l'année précédente, en 1915.

Or, la différence entre la superficie cultivée dans le Québec pendant les trois années d'avant guerre, c'est-à-dire de 1911 à 1914, accuse une diminution de 5, 375,000 acres en 1911 à 4, 863,850 acres en 1914 soit plus de 500,000 acres, à une époque où on ne parlait nullement de guerre, tandis que de 1914 à 1916 cette diminution n'a été que de 263,650 acres.

Si l'on examine maintenant la valeur de la récolte on trouve que celle de 1911 se chiffant à \$106,248,000 a diminué à \$99,279,000 en 1914, tandis que, de 1914 à 1916, cette dernière valeur a augmenté à \$102,937,300 en 1916, soit près de trois millions.

L'état de choses actuel demande une étude plus approfondie que la considération superficielle que lui a donnée jusqu'ici le ministre.

Malgré que la question de la main-d'œuvre soit d'une grande importance et demande à être traitée avec prudence et habileté, il est faux d'affirmer comme le fait le ministre "que l'on doit assurer à tout cultivateur" qu'il ne sera pas contraint au service militaire, même dans le cas de conscription et que nous aurons de suite fait un grand pas pour aider l'agriculture".

Les raisons données par la commission d'agriculture de la Chambre de Commerce de Montréal sont conformes aux faits; elles sont le résultat d'études consciencieuses, et méritaient du ministre une réponse plus honnête. Car en fait, ce que ce dernier affirme c'est qu'il a fait tout son devoir, qu'il est incapable de donner une aide plus efficace à l'agriculture et qu'en somme ce qui aidera le plus à augmenter la production agricole, ce sera l'assurance au cultivateur qu'il ne sera pas astreint au service militaire, même au cas de conscription.

C'est un pauvre certificat que donne M. Caron au ministère qu'il dirige et ce n'est guère flatteur pour le cultivateur.

La lettre du ministre est une pure évasion de sa responsabilité; une subversion des faits et une tentative de rejeter sur le cabinet fédéral, chargé de la question militaire, tout le poids d'une situation qui va s'aggravant depuis plusieurs années, qui existait déjà avant la guerre et que le gouvernement Gouin n'a fait aucun effort pour améliorer.

L'exode des campagnes vers les villes n'est pas d'aujourd'hui ni d'hier; l'augmentation du nombre des consommateurs et

la diminution de celui des producteurs n'est pas non plus chose nouvelle; elles datent déjà de longtemps. La construction de nos grandes voies de communication, le développement de nos industries, l'augmentation du chiffre de notre immigration, sont toutes des conditions de l'existence d'un pays jeune et encore en période de formation, qui, même en temps normal, demandent une extension constante de la superficie productrice de même que des méthodes améliorées pour faire face à la demande toujours croissante des citoyens qui consomment et ne produisent pas.

Il faut donc coloniser d'une manière plus intense et plus suivie; ouvrir d'autres terres à la culture; abandonner les méthodes surannées, encourager par l'intervention sage et bien-faisante de l'état, l'initiative individuelle et donner une popularité nouvelle à la culture de la terre.

C'est une grave erreur de supposer et de vouloir faire croire que la production normale de la terre canadienne, surtout dans notre province, souffre ou souffrira seulement par la diminution de la main-d'œuvre et surtout que cette diminution est due à la crainte de servir.

Dans sa remarquable étude sur la "cherté de la vie", M. Geo. Pelletier, en analysant les causes du renchérissement des différents produits soit des manufactures, soit de la terre, étudie l'effet de la création de l'armée canadienne sur la main-d'œuvre du pays.

Le recrutement absorba graduellement les milliers d'hommes libérés par l'achèvement de nos chemins de fer et l'armée des sans travail de toutes classes dont le chômage était dû à l'arrêt de l'industrie causé ici et aux Etats-Unis par la guerre. Les commandes de munitions permirent aussi de reprendre les ouvriers que l'on avait licenciés au début et bientôt il y eut absorption graduelle puis complète des gens sans emploi.

Ceux qui connaissent un tant soit peu les populations de nos campagnes, savent bien que l'enrôlement n'y a en aucune façon diminué la population agricole et que c'est surtout dans les villes que le recrutement a eu le plus de succès.

Vers la fin de juin 1916, on pouvait constater, d'après un renseignement officiel donné par un officier recruteur de Toronto que sur un total, pour tout le Canada, de 262,200 enrôlés, seulement 14,200 étaient des recrues rurales. Tous les autres habitaient les villes.

Il est bien oiseux de supposer qu'une promesse d'exemption de tout service militaire aurait un effet quelconque sur la main-d'œuvre agricole dans nos campagnes.

Nous sommes maintenant à l'ouverture du printemps. La saison des semailles va bientôt commencer. Il n'est aucunement question de conscription. Les agriculteurs sont restés au pays. Nous avons à faire face à notre consommation intérieure accrue d'une demande toujours croissante venant de l'extérieur à des prix qui encouragent l'exportation et accroissent le coût de la vie.

Il ne faut pas seulement produire autant, il faut produire plus, beaucoup plus et à cela il est nécessaire que M. le ministre de l'Agriculture donne son concours le plus absolu. Sa responsabilité est grande.

S'il se repose et attend de voir l'effet de l'enrôlement sur la main-d'œuvre, s'il escompte le résultat d'une promesse d'exemption du service militaire dont l'obligation n'existe pas et ne se produira pas, pour améliorer la situation, il court bien risque de voir passer la semaille et la récolte. Il manquera encore plus à son devoir et sera coupable non seulement de partisannerie étroite et dangereuse, mais de négligence quasi-criminelle.

Il faut agir et de suite. Il connaît ou doit connaître les moyens. Ils lui ont été suggérés au cours de la session et depuis. S'il ne sait que faire, qu'il cède la place à un autre mieux disposé ou plus renseigné.

Nous avons insisté sur ce point car il est d'importance capitale. Il ne faut pas leurrer l'opinion publique, surtout sur une question aussi sérieuse.

Malheureusement, nous voyons dans la politique toujours suivie par le ministère, cette idée fondamentale d'essayer de rejeter la responsabilité sur d'autres épaules. C'est la résultante de sa tactique habituelle et de son mode désastreux de gouvernement.

On s'en rend facilement compte lorsque l'on examine les autres branches de l'administration et si l'on consulte les rapports officiels et les statistiques. On se demande alors quel droit un tel cabinet peut avoir à la confiance du peuple de notre province.

Mais ses clameurs assourdissantes, sa démocratie de mauvais

aloï, sa tartufe et surtout son manque absolu de bonne foi lui aident à en proposer à la foule.

Le parti qu'il représente accuse ses adversaires de corruption quand il est lui-même politiquement gâté jusqu'aux moelles. Quand il faudrait travailler et progresser, il s'immobilise ou recule. L'injure est son arme favorite car il est en guerre ouverte avec la raison et le sens commun. Il sait soutenir une popularité qui lui ferait complètement défaut s'il était seulement jugé par ses actes, à l'aide d'un patronage généreusement et savamment distribué au moment psychologique.

Toute cette pratique ne peut néanmoins avoir qu'un temps. L'erreur ne peut pas toujours triompher.

Le gouvernement Gouin peut paraître fort et vigoureux. Cette force est plutôt apparente que réelle. C'est un colosse aux pieds d'argile. Il succombera, plus tôt qu'on ne le croit sous le poids de sa propre iniquité et par l'action de ceux qui paraissent être aujourd'hui ses plus fidèles amis.

PIERRE LEFRANC.

## TABLE DES CHAPITRES

---

	Pages
Avant-propos.....	3
CHAPITRE I	
L'opposition et le ministère.....	5
CHAPITRE II	
Les comptes publics.....	11
CHAPITRE III	
La Chambre et le Premier Ministre.....	16
CHAPITRE IV	
Le discours du trône et l'exposé budgétaire.....	20
CHAPITRE V	
La question scolaire de l'Ontario à la Chambre.....	25
CHAPITRE VI	
Agriculture et cherté de la vie.....	29
CHAPITRE VII	
Agriculture et cherté de la vie ( <i>suite</i> ).....	34
CHAPITRE VIII	
Colonisation et Immigration.....	40
CHAPITRE IX	
Les taxes...anciennes et nouvelles.....	46
CHAPITRE X	
Questions ouvrières et municipales.....	52
Conclusion .....	59

